



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

<b>Title - Sujet</b> Carburant Aviation & Services d'Es	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W3373-15B001/A	<b>Date</b> 2016-06-30
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W3373-15B001	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$HL-659-71194
<b>File No. - N° de dossier</b> hl659.W3373-15B001	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-08-15</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Van Tassel, Stella	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hl659
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873)469-3346 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Fuel & Construction Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Clauses du Guide CUA
3. Présentation des offres
4. Précision du besoin pendant la période de sollicitation
5. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
6. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

1. Instructions pour la préparation des offres

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations exigées avec l'offre
2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et information additionnelle

### **PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

1. Capacité financière
2. Exigences en matière d'assurance

### **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

#### **A. OFFRE À COMMANDES**

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W3373-15B001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W3373-15B001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
h1659- W3373-15B001

Id de l'acheteur - Buyer ID  
h1659  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 
6. Utilisateurs désignés
  7. Instrument de commande
  8. Limite des commandes subséquentes
  9. Ordre de priorité des documents
  10. Attestations
  11. Lois applicables

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
7. Instructions d'expédition- DDP
8. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

### **Liste des annexes :**

Annexe «A» -	Énoncé des travaux
Appendice «A1»	Besoin – Emplacements et quantités
Appendice «A2» -	Exigences relatives aux aéronefs spécifiques
Appendice «A3» -	Exemples de besoins typiques de services d'escale d'aéronef
Annexe «B» -	Base de paiement
Annexe «C» -	Tableau des prix
Annexe «D» -	Rapport de consommation
Annexe «E» -	Exemptions - TVA
Annexe «F» -	Gabarit du formulaire d'offres à commandes -TPSGC 942
Annexe «G» -	Évaluation
Appendice «G1» -	Critères d'évaluation techniques – gabarit de réponse pour R3, R4 et R6
Appendice «G2» -	Offre financière
Annexe «H» -	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation
Annexe «I» -	Instruments de paiement électronique

---

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- |          |  |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;  |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;   |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et  |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:<br><br>7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent :

- |                  |  |
|------------------|--|
| Annexe «A» -     | Énoncé des travaux   |
| Appendice «A1»   | Besoin – Emplacements et quantités   |
| Appendice «A2» - | Exigences relatives aux aéronefs spécifiques                                   |
| Appendice «A3» - | Exemples de besoins typiques de services d'escorte d'aéronef                   |
| Annexe «B» -     | Base de paiement   |
| Annexe «C» -     | Tableau des prix   |
| Annexe «D» -     | Rapport de consommation  |
| Annexe «E» -     | Exemptions - TVA   |
| Annexe «F» -     | Gabarit du formulaire d'offres à commandes -TPSGC 942                          |
| Annexe «G» -     | Évaluation   |
| Appendice «G1» - | Critères d'évaluation techniques – gabarit de réponse pour R3, R4 et R6        |
| Appendice «G2» - | Offre financière   |
| Annexe «H» -     | Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation |
| Annexe «I» -     | Instruments de paiement électronique   |

## 1.2 Sommaire

### 1.2.1 Besoin

Fournir au Département de la Défense National (DDN) et l'Aviation royale canadienne (ARC) du ravitaillement de carburant et services d'escale pour aéronefs, selon la demande, à divers aéroports commerciaux à l'extérieur du Canada tel que détaillé à l'annexe « A » et les appendices « A1 », « A2 » et « A3 » ci-jointes. L'offre à commandes sera pour une période initiale d'un an, du 1<sup>e</sup> octobre 2016 jusqu'au 30 septembre 2017, avec l'option de prolonger jusqu'à deux (2) périodes supplémentaires d'un an chacun.

### 1.2.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'accord Canada-Chili de libre-échange, l'accord Canada-Pérou de libre-échange et l'accord Canada-Colombie de libre-échange.

### 1.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez vous référer à la Partie 5 - Attestations, la Partie 7A - Offre à commandes et la partie 7B - Clauses du contrat subséquent et à l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation.

## 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

- a) Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : trois cents soixante-cinq (365) jours

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être soumises uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la présente demande d'offres à commandes.

### **2.3 Précision du besoin pendant la période de sollicitation**

Les offrants qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'exigence contenue dans la DOC, sont invités à fournir des suggestions par écrit au Responsable de l'offre à commandes identifiée dans la DOC. Les offrants doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un offrant en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent au Responsable de l'offre à commandes au plus tard vingt (20) jours avant la date de clôture de la DOC. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

### **2.4 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas ré-

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W3373-15B001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W3373-15B001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
h1659- W3373-15B001

Id de l'acheteur - Buyer ID  
h1659  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

pondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

## **2.5 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province canadienne ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Les offrants ne peuvent pas remplacer les lois applicables avec les lois des États-Unis ou toutes autres lois étrangères. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I :	Offre technique (une copie papier)
Section II :	Offre financière (une copie papier)
Section III:	Attestations (une copie papier)
Section IV:	Information additionnelle (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, utiliser des broches ou agrafes au lieu du Cerlox, reliure Duo-Tang ou reliure à anneaux.

### **3.2 Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la DOC et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les offrants devraient démontrer d'une manière complète, concise et claire leur capacité pour effectuer le travail.

L'offre technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie les points qui font l'objet d'évaluation à l'annexe « G ». Simplement répéter l'affirmation contenue dans la demande ne suffit pas. Afin de faciliter l'évaluation de l'offre, le Canada demande que les offrants abordent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation sous les mêmes rubriques. Pour éviter la duplication, les offrants peuvent se référer aux différentes sections de leurs offres en identifiant le numéro du paragraphe et la page spécifique où le sujet visé a déjà été abordée.

### **3.3 Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B » - Base de paiement. Les offrants devraient utiliser l'appendice « G2 », ou un format équivalent fournissant toutes les informations requises, pour le soumettre.

### 3.3.1 Prix unitaires – Carburant

Les offrants doivent soumettre un prix unitaire pour toutes les locations identifiés dans l'appendice « G2 ». Ce prix doit être basé sur une valeur qui était courant le **17 juin 2016** (voir section 3.3.3).

Les prix unitaires ferme sont demandés en dollars américain par gallon US pour le carburant et doivent comporter au plus quatre décimales. Si un prix est reçu pour une monnaie autre que le dollar américain, la conversion sera faite en utilisant le taux de change quotidien (taux du midi) de la Banque du Canada de la journée de la clôture des offres. Le prix converti résultant sera utilisé pour fins d'évaluation et pour toute offre à commandes résultant.

Tous les frais applicables de frais de port, douane et taxes doivent être inclus dans le prix unitaire ferme par gallon US.

Un facteur de conversion de 3.785412 litres par gallon US appliquera à toutes les offres utilisant des litres dans le prix de l'offre.

### 3.3.2 Rajustements de prix unitaires

Les prix unitaires fermes offerts pour le carburant seront rajustés hebdomadairement à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à l'annexe « B » - Base de paiement.

#### Méthode de rajustements de prix

L'Offrant doit indiquer dans son offre la méthode d'ajustement qu'il propose. L'offrant doit soumettre cette information avec son offre ou immédiatement après. Si cette information n'est pas reçue, le responsable de l'offre à commandes en fera la demande par écrit à l'offrant. Dans le cas où l'offrant ne fournit pas l'information suivant cette demande la méthode 1 indiquée ci-dessous sera sélectionnée.

**Méthode 1** - Marqueur de référence en utilisant le prix publié moyenne hebdomadaire par gallon US pour Jet kérosène tel que publié par le Rapport de prix Platts Oilgram pour le centre désigné applicable.

Ou

**Méthode 2** – Un marqueur de référence avec un prix par gallon US du choix de l'offrant, et accepté par Canada, qui suit la valeur locale pour le Jet Kérosène, incluant un prix local publié. Une publication des prix connexes doit être fournie sur demande en tant que justification.

L'offrant peut sélectionner une combinaison de la méthode 1 et méthode 2. Seulement une méthode peut être proposée par emplacement.

### 3.3.3 Valeur de base pour marqueurs de références pour carburant et la date d'entrée en vigueur

Dans leur offre les offrants doit citer leur prix unitaire pour le carburant, exprimé en dollars américains par gallon US, utilisant la valeur moyenne hebdomadaire des marqueurs de références suivantes pour la semaine terminant le **17 juin 2016**:

**Rapport de prix du Platts Oilgram :**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W3373-15B001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W3373-15B001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
h1659- W3373-15B001

Id de l'acheteur - Buyer ID  
h1659  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

a) États Unis: Centre designé: **United States Gulf Coast (USGC) Cargos Waterborne Jet 54**

<b>PRODUIT</b>	<b>COÛT</b>
Jet Kerosene	\$1.3801 USD/USG

b) Europe: Centre designé: **NorthWest Europe Cargos CIF Jet Kerosene**

<b>PRODUIT</b>	<b>COÛT</b>
Jet Kerosene	\$1.4424 USD/USG

c) Caraïbes, Amérique central et Amérique du Sud: Centre designé: **United States Gulf Coast (USGC) Cargos Waterborne Jet 54**

<b>PRODUIT</b>	<b>COÛT</b>
Jet Kerosene	\$1.3801 USD/USG

d) Afrique et Moyen-Orient: Centre designé: **Singapore Jet Kerosene Mid \$/barrel**

<b>PRODUIT</b>	<b>COÛT</b>
Jet Kerosene	\$1.4149 USD/USG

e) Asie/Eurasie et Océanie: Centre designé: **Singapore Jet Kerosene Mid \$/barrel**

<b>PRODUIT</b>	<b>COÛT</b>
Jet Kerosene	\$1.4149 USD/USG

### 3.3.3.1 Jour d'entrée en vigueur du prix ajusté

Tous changements de prix entreront en vigueur à 12 h 01 AM le jour choisi ci-dessous par l'offrant.

On demande à l'offrant de sélectionner le jour de la semaine auquel son changement de prix entrera en vigueur.

L'offrant doit insérer le marqueur de référence applicable ( <i>par exemple USGC, NorthWest Europe Cargos</i> ) moyenne effective du lundi au vendredi Et / ou Rapport Platts Oilgram publié vendredi	12h01 AM lundi	12h01 AM mardi	12h01 AM mercredi	12h01 AM jeudi	12h01 AM vendredi
	_____	_____	_____	_____	_____

Dans le cas où l'offrant omet de choisir un jour dans l'espace approprié ci-dessus, l'offrant sera demandé de fournir l'information au responsable de l'offre à commandes dans les 5 jours suivant la demande. Autrement, le jour de la semaine sélectionné sera le samedi.

### 3.3.4 Services d'escale pour aéronefs

---

Les offrants doivent fournir un pourcentage de majoration ferme qui sera appliquée aux services d'escalade pour avions. Les offrants devraient utiliser l'appendice « G2 » - offre financière – à cette fin.

a) Le pourcentage de majoration doit être tout compris et sera applicable pour la durée de l'offre à commandes, y compris toutes les périodes optionnelles. Le pourcentage de majoration doit être la même pour tous les emplacements.

b) Le pourcentage de majoration doit inclure les bénéfices et tous les frais généraux, y compris mais sans s'y limiter, les frais d'achat applicable, la manipulation interne et frais généraux et administratifs, y compris le temps de gestion.

### 3.3.5 Modalités de paiement électronique - Offre

Si vous seriez prêt à accepter le paiement des factures par instruments électroniques de paiement, veuillez compléter l'Annexe "H" Instruments de paiement électronique, afin d'identifier celles qui seraient acceptées.

Si l'annexe « I » Instruments électroniques de paiement n'est pas complété, il sera considéré comme si instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.3.6 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute offre incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

### 3.3.7 Exemptions TVA

MDN / ARC sont exemptés du paiement de la TVA dans les pays énumérés à l'annexe « E ». L'offrant sera tenu de fournir les documents appropriés au MDN / ARC pour les aider à obtenir le remboursement de la TVA payée pour les services de carburant et de manutention au sol fournis dans les pays énumérés à l'annexe « E ».

## 3.4 Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## 3.5 Information additionnelle

### 3.5.1 Détails sur l'entreprise

L'offrant doit fournir les renseignements suivants dans leur offre ou immédiatement après. Si cette information n'est pas soumise avec l'offre, le responsable de l'offre à commandes le demandera par écrit à l'offrant. Le défaut de fournir ces informations dans le délai demandé rendra l'offre non recevable.

- a) Le lien ou adresse de leur site web : \_\_\_\_\_
- b) Leur numéro de téléphone 1-800 à utiliser au cours de l'offre à commandes pour les services techniques : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W3373-15B001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W3373-15B001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
hl659- W3373-15B001

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hl659  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

c) Un point de contact unique pour toutes questions administratives et contractuelles :

---

### **3.5.2 Services d'escale pour aéronefs – liste de prix**

Les offrants doivent soumettre une liste de prix pour les services d'escale pour aéronefs pour tous les emplacements. La liste de prix pour les services d'escale pour aéronefs sont uniquement pour fins d'information et ne feront pas partie de l'évaluation. Les offrants devraient soumettre leur liste de prix pour les services d'escale pour aéronefs avec leur offre ou immédiatement après. Si la liste de prix n'a pas été reçue au moment que l'évaluation des offres est terminée, le responsable de l'offre à commande va faire la demande par écrit de l'offrant. Si la liste de prix pour les services d'escale pour aéronefs n'est pas fournie dans le délai demandé l'offre sera jugée non recevable. La liste de prix pour les services d'escale pour aéronefs fera partie de l'offre à commande résultante.

### **3.5.3 Lettres de références**

Tel que demandé dans l'annexe « G » - Évaluation – Critère R2, dans le but de démontrer la satisfaction de leur clientèle les offrants sont priés d'obtenir et soumettre trois (3) lettres de références de clients qui ont utilisés le centre d'appel de l'offrant. Les offrants devraient soumettre les lettres de références avec leur offre ou immédiatement après. Si les lettres de références ne sont pas reçues avec l'offre, le responsable de l'offre à commande va faire la demande par écrit de l'offrant. Si les lettres de références ne sont pas fournies dans le délai demandé l'offre sera jugée non recevable.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Les offres doivent fournir toute l'information technique demandée dans la demande d'offres à commandes pour permettre une évaluation complète.

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les critères techniques obligatoires sont indiqués à l'annexe « G » - Partie 1.

##### **4.1.1.2 Critères techniques cotés (50%)**

Les critères techniques cotés sont indiqués à l'annexe « G » - Partie 2.

L'appendice « G1 » - Gabarit de réponse pour R3, R4 et R6 - est fournie pour votre commodité.

Les critères techniques cotés non adressés seront donnés une note de zéro.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de l'offre sera évalué en dollars américain, tous les frais de taxes, livraison et douanes inclus.

##### **4.1.2.1 Critère financière obligatoire**

Le facteur obligatoire suivant sera pris en considération dans l'évaluation de chaque offre:

- a) La conformité avec la base d'établissement de prix selon Annexe « B »; et
- b) Soumettre des prix pour chaque emplacement identifiés dans l'appendice « G2 » Offre financière.

Les offres ne répondant pas à ce critère financier obligatoire seront déclarées non-recevables.

##### **4.1.2.2 Prix évalué**

Le prix évalué de l'offre sera le coût annuel estimé pour le carburant pour tous les emplacements plus le coût annuel estimé pour les services d'escale pour aéronefs.

Le coût annuel estimé pour le carburant (F) est la somme du prix unitaire offert multiplié par le volume estimé pour chaque emplacement.

La proportion des coûts de carburant par rapport aux services d'escale pour aéronefs est estimée à 80/20. Par conséquent, le coût estimé pour les services d'escale pour aéronefs (G)

sera  $\frac{1}{4}$  du coût annuel de carburant estimée pour tous les emplacements (F) plus la majoration, basé sur le pourcentage de majoration ferme proposé (MU%).

(ie : Prix évalué de l'offre =  $F + (G + G * MU\%)$  où  $G = F/4$ )

#### 4.2 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (50%) et du prix (50%)

4.2.1 Pour être déclarée recevable, une offre doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de offres; et
- (b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- (c) obtenir le nombre minimal de **249** points (60%) pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques côtés. L'échelle de cotation compte **415** points.

4.2.2 Les offres qui ne répondent pas aux exigences (a), (b) ou (c) seront déclarées non recevables.

4.2.3 La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Le ratio sera de 50 pour le mérite technique et 50 pour le prix.

4.2.4 Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque offre recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 50.

4.2.5 La note pour le prix pour chaque offre recevable sera déterminée comme suit : le prix de l'offre avec le prix évalué le plus bas divisé par le prix évalué de l'offre, multiplié par 50.

4.2.6 Pour chaque offre recevable, la note du mérite technique et la note du prix seront additionnés afin de déterminer la note combinée.

4.2.7 L'offre recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. L'offre recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

4.2.8 Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois offres sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 50/50 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

#### Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (50%) et du prix (50%)

	Offrant 1	Offrant 2	Offrant 3	
Note technique globale	115/135	89/135	92/135	
Prix évalué de l'offre	\$55,000.00	\$50,000.00	\$45,000.00	
Calculs	Note pour le mérite	115/135 x 50 =	89/135 x 50 =	92/135 x 50 =

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W3373-15B001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W3373-15B001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
hl659- W3373-15B001

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hl659  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	technique	42.59	32.96	34.07
	Note pour le prix	45/55 x 50 = 40.91	45/50 x 50 = 45.00	45/45 x 50 = 50.00
Note combinée		83.50	77.96	84.07
Évaluation globale		2e	3e	1e

---

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#) remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

### 5.2.3 Attestation des taux ou du prix

Les clauses suivantes sont incorporées par référence :

SACC Reference	Section	Date
C0001T	Attestation des prix - fournisseurs étrangers	2007-05-25
C0002T	Attestation des prix - fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants)	2010-01-11
C0006T	Attestation des prix - produits pétroliers	2010-01-11

### 5.3 Attestation additionnelle préalable à l'émission d'une offre à commandes

#### 5.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) L'offrant atteste qu'il est inscrit ou qu'il rencontre la norme ISO 14001.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé de l'offrant

\_\_\_\_\_  
Date

ou

- B) L'offrant atteste que l'offrant satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

**L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.**

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des offrants	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W3373-15B001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W3373-15B001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
h1659- W3373-15B001

Id de l'acheteur - Buyer ID  
h1659  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé de l'offrant

\_\_\_\_\_  
Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W3373-15B001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W3373-15B001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
h1659- W3373-15B001

Id de l'acheteur - Buyer ID  
h1659  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

### **6.1 Capacité financière**

**La clause suivante est incorporée par référence :**

<b>SACC Reference</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
<b>M9033T</b>	<b>Capacité financière</b>	<b>2011-05-16</b>

### **6.2 Exigences en matière d'assurance**

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'offrant de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

---

## **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **7.1 Offre**

L'offrant offre de remplir le besoin conformément avec l'annexe « A » - Énoncés des travaux - et les appendices « A1 », « A2 » et « A3 ».

##### **7.1.1 Emplacement additionnels**

Les emplacements et volumes indiqués dans l'annexe «A1» sont des figures historiques. Pendant la période de l'offre à commandes le Canada peut avoir besoin d'ajouter des emplacements supplémentaires.

L'offrant accepte que tous nouveaux emplacements soient ajoutés à l'offre à commandes existante.

#### **7.2 Exigences relatives à la sécurité**

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **7.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **7.3.1 Conditions générales**

2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2005, Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, est modifié comme suit:

Supprimer : trente (30) jours

Insérer : soixante (60) jours

##### **7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'Annexe « D » - Rapport de consommation. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention "NÉANT".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

- 
- Premier et cinquième trimestre : du 1er avril au 30 juin;
  - Deuxième et sixième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
  - Troisième et septième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
  - Quatrième et huitième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

## 7.4 Durée de l'offre à commandes

### 7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de l'octroi de l'offre à commande jusqu'au 30 septembre 2017.

### 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaires de douze mois chaque, du 1<sup>e</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018, et du 1<sup>e</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

## 7.5 Responsables

### 7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

**Stella Van Tassel**

Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
7A2 Portage III  
11 rue Laurier  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Téléphone : 873-469-3346  
Télécopieur : 819-956-5227  
Courriel : stella.vantassel@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commande est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant que responsable de l'offre à commandes, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 7.5.2 Chargé de projet pour les commandes subséquentes

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W3373-15B001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W3373-15B001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
h1659- W3373-15B001

Id de l'acheteur - Buyer ID  
h1659  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

### 7.5.4 Information de l'offrant

Site Web : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone sans frais : \_\_\_\_\_

## 7.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés qui sont autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont le personnel de la Département de la Défense National (DDN) et l'Aviation royale canadienne (ARC).

## 7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commande (voir l'exemple ci-joint comme Annexe « E ») ou une version électronique de ce document.

### 7.7.1 Procédures pour les commandes

Habituellement le carburant et les services d'escale doivent être détaillés sur des commandes subséquentes séparées, cependant, si la valeur combinée de la commande subséquente pour le carburant et les services d'escale est moins que 400,000.00 \$ CAD (incluant toutes taxes qui s'appliquent) les deux services peuvent être détaillés sur une seule commande subséquente.

### 7.7.2 Annulations

Bien que les annulations ne soient pas la norme, ils sont possibles. DDN/ARC réserve le droit d'annulé une commande subséquente sans frais ni charges.

## 7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes pour le carburant ne doivent pas dépasser **1,000,000.00\$** incluant toutes taxes qui s'appliquent.

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes pour les services d'escale ne doivent pas dépasser **400,000.00\$ CAD** incluant toutes taxes qui s'appliquent.

## 7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) Les conditions générales 2010A (2016-04-04) - Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) Annexe « A », - Énoncés des travaux, ainsi que les appendices « A1 » – Besoins – Emplacements et quantités, « A2 » - Exigences spécifiques relatives aux aéronefs et « A3 » - Exemples de besoins typiques de services d'escale d'aéronef;
- f) Annexe « B », - Base de paiement;
- g) Annexe « C », - Tableau des prix;
- h) Annexe « D » - Rapport de consommation;
- i) Annexe « E » – Exemptions TVA;
- j) Annexe « F » Gabarit - formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente;
- k) L'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*insérer la date reçu*) et tout justifications et clarifications fourni par l'offrant \_\_\_\_\_ (*insérer la date reçu*).

## 7.10 Attestations

### 7.10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

### 7.10.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Mise de côté

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « [offrenaires à admissibilité limitée](#) » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

## 7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 1.1 Vérification à la livraison

L'entrepreneur présentera soit des tickets de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

**1.2 Volume ajusté à 15°C** Quand les carburants d'avions sont livrés en vrac, la quantité utilisée pour les facturations doit être réajustée à 15°C conformément à la Norme ASTM D1250 "Petroleum Measurement Tables: Table 54B" (dernière édition) pour les carburants d'avions (à base de kérosène) et carburants à haut point d'ignition (ou point d'éclair).

#### 1.3 Inspection

À moins d'indication contraire dans le document de commande subséquente à l'offre à commande, les biens fournis doivent être soumis à l'acceptation par le représentant de l'utilisateur désigné à destination.

#### 1.4 Acceptation

À moins d'indication contraire dans le document de commande subséquente à l'offre à commande, les travaux exécutés doivent être soumis à l'acceptation par le représentant de l'utilisateur désigné à destination.

### 2. Clauses et conditions uniformisées

#### 2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Section 15 et 16, Période de paiement Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente. *(Si aucune carte n'est acceptée, ce paragraphe sera supprimé.)*

#### 2.2 Clauses du guide des CCUA

#### CES CLAUSES SPÉCIFIQUES SONT INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

SACC Reference	Section	Date
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2010-08-16

### 3. Durée du contrat

#### 3.1 Livraison

La livraison doit être faite dans les 90 minutes suivant la réception d'une commande subséquente à une offre à commandes, sauf si indication contraire à l'annexe « A », ou d'un commun accord par l'offrant et le représentant utilisateur identifié.

### 4. Paiement

#### 4.1 Base de paiement

Se référer à l'Annexe « B » pour les détails relatifs à la Base de paiement.

#### 4.2 Clauses du guide des CUA

##### LA MODALITÉ SUIVANTE EST INCORPORÉE AUX PRÉSENTES

Référence des CUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12
C0100C	Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux	2010-01-11

#### 4.3 Paiement à l'avance de la date d'échéance

Le paiement peut être versé avant la date d'échéance lorsque l'entrepreneur offre un escompte pour paiement anticipé et que l'escompte compense au moins le coût que représente pour le Canada le versement de ce paiement anticipé.

#### 4.4 Modalités de paiement

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 5. TVA - Exceptions

MDN / ARC sont exemptés du paiement de la TVA dans les pays énumérés à l'annexe « E ».

L'entrepreneur sera tenu de :

- Détailler le TVA séparément sur les factures ; et
- Fournir les documents appropriés au MDN / ARC afin de les aider à obtenir le remboursement de la TVA payée pour les services de carburant et de manutention au sol fournis dans les pays énumérés à l'annexe « E ».

#### 6. Instructions pour la facturation

6.1 L'entrepreneur doit soumettre les factures selon la section " Présentation des factures" des Conditions générales.

Pour des fins de facturation, les coûts des services d'escala d'aéronef doivent être corroborés par la présentation de la facture (s) reçus du FBO pour les services rendus. Le pourcentage de majoration ferme dans l'annexe « C » sera applicable et doit être indiquée séparément.

En plus, toutes les factures doivent contenir les informations suivantes:

- numéro de série de l'offre à commandes;
- nom de l'utilisateur désigné et, le cas échéant, numéro de la commande;
- point de livraison;
- identification du produit, quantité et prix unitaire par gallon;
- taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si l'entrepreneur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture.

- 
- f) les huit (8) chiffres de la queue de l'avion, le type(s) de l'aéronef, la maison de base, de l'escadron et le pays d'origine;
  - g) le coût des services d'escale pour aéronefs doivent être séparés du coût du carburant sur les factures; et
  - h) l'adresse où le paiement doit être acheminé.

6.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et deux (2) copies de chaque facture doivent être fournis à l'utilisateur désigné et envoyés à l'adresse de facturation, conformément aux modalités à l'annexe « A ».
- b) Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bon de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles. Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.
- c) Si un système automatisé ne permet pas la fixation des bordereaux de livraison aux factures sans manipulation particulière, les bordereaux de livraison peuvent être obtenus sur demande.

6.3 L'envoi des factures par courriel est acceptable si elle est autorisée par le responsable de l'offre à commande. Les adresses courriels seront fournies par le responsable de l'offre à commande à l'émission des offres à commandes.

## 7. Assurances

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu de tout contrat subséquent et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection. Elle ne dégage pas l'offrant de sa responsabilité en vertu de tout contrat subséquent, ni ne la diminue.

## 8. Instructions d'expédition - DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans la commande subséquente selon les Incoterms 2000 DDP "rendu droits acquittés". La livraison comprend le déchargement.

## 9. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « offrenaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non-conforme aux modalités du contrat.



## ANNEXE A

### ÉNONCÉ DES TRAVAUX (EDT)

#### 1. Glossaire des sigles et des acronymes

AAF – liquide d'antigivrage d'aéronef  
ADF – liquide de dégivrage d'aéronef  
ARC – Aviation royale canadienne  
AT – autorité technique  
FBO – concessionnaire des services aéronautiques à l'aéroport, ou installations de services aéronautiques à l'aéroport  
LOX – oxygène liquide  
MD – marchandises dangereuses  
MDN – ministère de la Défense nationale  
PAX - passager (\* Nota : les membres d'équipage NE sont PAS considérés comme des passagers)  
SIAGDP - Standardized International Aircraft Ground De-icing Program  
UC – unité de chargement – conteneur métallique normalisé utilisé pour la manutention des bagages et du fret à bord des gros porteurs.

#### 2. Portée

##### 2.1 Contexte

2.1.1 En raison de la nature imprévisible des opérations militaires dans diverses régions du monde, le ministère de la Défense nationale (MDN) et l'Aviation royale canadienne (ARC) requièrent des services internationaux de ravitaillement en carburants d'aviation livrés à l'avion et des services au sol partout dans le monde afin d'assurer la souplesse et l'adaptabilité nécessaires pour appuyer les opérations de contingence. L'entrepreneur doit être en mesure de fournir lesdits services au fur et à mesure des besoins, 24 heures par jour, 365 jours par année.

##### 2.2 Objet

2.2.1 Le présente EDT a pour objet de définir les services internationaux de ravitaillement en carburants d'aviation livrés à l'avion et les services au sol dont le MDN et l'ARC ont besoin dans diverses régions du monde, lesquelles sont énoncées à l'appendice "A1".

2.2.2 Le MDN et l'ARC demanderont à l'entrepreneur de fournir l'ensemble des biens, services, installations et équipements nécessaires pour assurer les besoins décrits aux présentes au fur et à mesure des besoins.

#### 3. Produits livrables et tâches

Sur demande, l'entrepreneur doit fournir des services de ravitaillement en carburants d'aviation livrés à l'avion, des services au sol à l'appui des opérations des aéronefs de l'ARC/MDN. Les principaux aéronefs de l'ARC/du MDN qui auront besoin de ces services sont comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :



- CC150 Airbus
- CC130H Hercules
- CC130J Hercules
- CC144 Challenger
- CP140 Aurora
- Autres aéronefs de l'ARC/du MDN sur demande, p. ex. le CF188 Hornet (lorsque les installations gouvernementales/militaires ne peuvent pas offrir le soutien nécessaire)

L'appendice A1 présente un sommaire rétrospectif (AF 2014-2015) de la consommation en carburant des aéronefs de l'ARC/MDN par région internationale à titre d'information seulement. L'appendice A1 n'est pas représentative des besoins annuels récurrents, mais elle représente bien la diversité des régions où du soutien pourrait être nécessaire. Les futurs besoins/régions dépendront des calendriers d'exercices/opérations récurrents de l'ARC/du MDN et des opérations de contingence imprévues. Les besoins définitifs seront communiqués au moyen d'une commande subséquente approuvée (formulaire TPSGC 942 ci-joint). L'entrepreneur (ou le sous-traitant) doit être en mesure de remettre ce formulaire au personnel navigant avant le ravitaillement, malgré toute barrière linguistique. La commande subséquente doit être conforme à l'offre à commande.

#### **Soutien**

Le soutien doit être disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, via centre d'appels, téléphone (1-800) et site web. L'entrepreneur doit aussi fournir le nom d'une personne-ressources pour les questions administratives et contractuelles.

### **3.1 Services de ravitaillement**

3.1.1 L'entrepreneur doit fournir des services de ravitaillement, y compris le carburant, à l'ARC/MDN 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Ravitaillement des avions aura lieu à l'emplacement de l'aéroport où les services au sol sont fournis. Si un aéronef transporte des marchandises dangereuses (MD), un autre emplacement peut être choisi;

3.1.2 L'entrepreneur doit pouvoir livrer le carburant et être prêt à fournir des services d'avitaillement et de reprise du carburant dans les quatre-vingt-dix (90) minutes suivant le préavis de l'ARC/MDN de l'arrivée ou du départ d'un vol;

3.1.3 L'entrepreneur doit fournir du personnel possédant les compétences techniques et physiques nécessaires pour procéder adéquatement à l'avitaillement et à la reprise de carburant d'un aéronef. Il incombe au seul entrepreneur de déterminer le nombre d'employés, la composition des équipes et le calendrier de travail;

3.1.4 L'entrepreneur doit fournir tout l'équipement permettant de procéder à l'avitaillement et à la reprise de carburant d'un aéronef de l'ARC/MDN;

3.1.5 La prestation des services de ravitaillement doit être conforme aux plus récents documents du groupe d'inspection interarmées/de l'IATA :

- a. JIG 1 - Aviation Fuel Quality Control and Operating Standards for Into-Plane Fueling Services;
- b. JIG 2- Aviation Fuel Quality Control and Operating Standards for Airport Depots and Hydrants;



c. JIG 3 –Guidelines for Aviation Fuel Quality Control and Operating Procedures for Jointly Operated Supply and Distribution Facilities;

3.1.6 L'entrepreneur doit se confirmer aux exigences énoncées à l'appendice A2 – Exigences spécifiques selon l'aéronef;

3.1.7 L'entrepreneur est responsable de toutes les activités associées à la mise en place et à l'entretien.

3.1.8 L'entrepreneur est responsable de l'assainissement des lieux en cas de déversement. Toutes les activités d'assainissement doivent être menées conformément aux règles environnementales applicables.

3.1.9 L'entrepreneur doit informer l'ARC/ MDN de la quantité de carburant fournie en fondant ses rapports sur les relevés des compteurs. La quantité de carburant fournie sera déterminée au moyen de compteurs étalonnés et une quantité nette de carburant sera donnée aux fins de facturation.

### 3.2 Exigences techniques - carburant

Le carburant fournit par l'entrepreneur doit, à tout le moins, respecter les spécifications prescrites ci-après. L'entrepreneur peut proposer des produits alternatifs qui dépassent ces exigences.

3.2.1 Le carburéacteur doit respecter les exigences prescrites dans la dernière édition des documents suivants :

- a. Kérosène aviation de type Jet A-1, code OTAN F-35, désignation interarmées de kérosène aviation (AVTUR) et/ou;
- b. Spécification normalisée ASTM D1655 pour carburéacteur d'aviation « Jet A-1 » et/ou;
- c. Aviation Fuel Quality Requirements for Jointly Operated Systems (AFQRJOS) pour Jet A-1 selon les exigences les plus strictes des deux spécifications précédentes. Il est important de souligner que le carburéacteur respectant l'AFQRJOS est habituellement désigné par « Jet A-1 de la liste de vérifications » ou « Liste de vérifications Jet A-1 » et, par définition, satisfait habituellement aux exigences des deux spécifications ci-dessus;
- d. OTAN STANAG 3747 – Spécifications guides (normes de qualité minimales) relatives aux carburants pour turbomachines d'aviation (F-34, F-35, F-40 et F-44);
- e. Exigences et limites concernant les additives anti glaces pour carburant (FSII) – même si l'utilisation de FSII n'est pas obligatoire, elle est souhaitable à un volume de 0,1 à 0,15 %. Les limites pour un volume de 0,07 à 0,2 % peuvent être acceptées moyennant l'autorisation de l'autorité technique (AT) - le CETQ 3. Certaines limites sont aussi énoncées dans les documents a. à d.ci-dessus;
- f. Les exigences et les limites sur la protection cathodique – ne sont pas obligatoires mais sont toutefois spécifié dans les paragraphes a à d ci-dessus;
- g. Toute filtration finale de carburant ne contenant pas de l'additif antigél (FSII) doit être filtré par un système qualifié au EI 1581 5ième édition catégorie C ou par EI 1583 (éditions la plus récente). Le



carburant contenant de l'additif antigel (FSII) comme le F-34 de l'OTAN doit être filtré par un système qualifié au EI 1581 5ième édition catégorie M ou par l'édition la plus récente; et

- h. Si le kérosène d'aviation de type Jet A-1 n'est pas disponible le Canada pourrait accepter le Jet A avec FSII, qui rencontre les spécifications ASTM D1655, comme produit alternatif

3.2.2 Dans les cas où l'entrepreneur veut livrer un produit autre que le mentionné ci-dessus, et d'autre que la source identifiée, le responsable technique de l'ARC/ MDN (TA) doit être informé à l'avance des livraisons et peut refuser suppléant produit livraison.

### 3.3 Services au sol

L'entrepreneur doit fournir les services au sol général suivant sur demande :

3.3.1 Services à l'atterrissage, au roulage et au stationnement de l'aéronef, y compris la mise en place et l'enlèvement des cales de roues, espace suffisant dans l'aire de stationnement pour accueillir la flotte de manière sécuritaire et efficace;

3.3.2 Chargement et déchargement de fret militaire, y compris des MD, et de marchandises diverses et embarquement et débarquement de passagers (transportés principalement par les aéronefs énumérés à la section 3 ci-dessus);

3.3.3 Placement, remorquage et refoulement des aéronefs conformément aux procédures reconnues par l'autorité nationale de navigabilité (voir l'appendice A2 pour les précisions pertinentes);

3.3.4 Entretien ou nettoyage d'aéronefs, y compris collecte des déchets, vidange des toilettes, eau potable et autres services requis par le commandant de bord;

3.3.5 Fourniture d'oxygène liquide ou gazeux tel que l'indique l'appendice A2;

3.3.6 Fourniture d'équipement d'aéronef spécifique tel que l'indique l'appendice A2;

3.3.7 Services de dégivrage et d'antigivrage au besoin, selon les modalités suivantes :

3.3.7.1 L'autorité de navigabilité technique permet que les organismes énumérés ci-après procèdent au dégivrage et à l'antigivrage des aéronefs immatriculés au nom du MDN/de l'ARC pour autant que le commandant de bord ait fourni au responsable de l'installation les données techniques propres à l'aéronef dont il a besoin pour appliquer les liquides de dégivrage et d'antigivrage :

- a) les organisations dont le programme de dégivrage et d'antigivrage est conforme au Standardized International Aircraft Ground De-icing Program (SIAGDP) selon l'évaluation d'un tiers comme l'Association du transport aérien international (IATA);
- b) une organisation de dégivrage et d'antigivrage située dans un aéroport civil qui fournit des services de dégivrage et d'antigivrage.

3.3.7.2 Inspection préalable au dégivrage et à l'antigivrage et communication des résultats à l'équipage de conduite;



3.3.7.3 Enlèvement de la neige de l'aéronef sans employer de liquide de dégivrage (c.-à-d. manuellement);

3.3.7.4 Fourniture des liquides de dégivrage et d'antigivrage d'aéronef; ces liquides doivent être conformes aux modalités de la Society of Automotive Engineer - Aerospace Maintenance Specification 1424 (SAE AMS 1424);

3.3.7.5 Enlèvement du givre, de la glace et de la neige de l'aéronef au moyen de liquides de dégivrage conformément au SIAGDP, et inspection finale après les opérations de dégivrage et d'antigivrage et communication des résultats à l'équipage de conduite;

3.3.7.6 Récupération et élimination des liquides de dégivrage et d'antigivrage.

### **3.4 Services aux passagers**

L'entrepreneur doit fournir les services aux passagers énumérés ci-après sur demande :

3.4.1 Comptoir ouvert à temps partiel où les passagers en transit peuvent se rassembler et attendre le départ ou l'arrivée de l'aéronef;

3.4.2 Émission et contrôle des cartes d'embarquement sur demande;

3.4.3 Contrôle, chargement et déchargement des bagages sur demande;

3.4.4 Services de douanes à l'arrivée des vols internationaux;

3.4.5 Transport de passagers entre l'aéronef et le terminal;

3.4.6 Transport de l'équipage (équipe au sol et personnel navigant) entre l'aéronef et le terminal;

3.4.7 Poste de stationnement de l'aéronef à une distance de marche raisonnable de l'installation de services aéronautiques à l'aéroport (FBO) [c.-à-d. environ 5 min.];

3.4.8 Si le poste de stationnement de l'aéronef se trouve à plus qu'une distances de marche raisonnable de la FBO, l'entrepreneur doit assurer, à la demande de l'équipage, le transport sécuritaire à destination et en provenance de la FBO du personnel navigant et des passagers portant la tenue de parachutisme ou tout autre équipement particulier;

3.4.9 Pour les besoins de l'équipage, la FBO doit comprendre au minimum : l'accès à des toilettes, à des téléphones, à des salles de conférence, à une salle des pilotes, à de l'entreposage dans un hangar, à une salle d'établissement des plans de vol adéquatement équipée d'un accès à Internet et de services météo, et à du transport terrestre. Le commandant de bord ou son remplacement désigné peut demander un accès occasionnel à une salle de conférences et à Internet à la FBO par courriel, télécopieur ou téléphone ou en personne;

3.4.10 Pour les besoins des passagers, la FBO doit comprendre au minimum : l'accès à des toilettes, à des téléphones et à du transport terrestre;



3.4.11 L'équipage et les passagers peuvent avoir besoin de transport à destination et en provenance de lieux d'hébergement locaux (dans un rayon de 30 km du terrain d'aviation) lorsque leur vol fait escale pour la nuit.

#### 4. Contraintes

- 4.1 L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux conformément aux normes de sécurité pertinentes ainsi qu'à toutes les lois et règles locales et nationales;
- 4.2 L'entrepreneur doit assurer les services requis par toutes conditions météorologiques; et
- 4.3 L'entrepreneur a la responsabilité d'obtenir les permis, licences et autorisations nécessaires en ce qui a trait aux services offerts, au matériel utilisé et au personnel employé.

#### 5. Avis

L'ARC/MDN doit, dans la mesure du possible :

- a. Donner à l'entrepreneur un préavis de 96 heures de l'arrivée ou du départ des vols prévus qui nécessiteront des services de la part de l'entrepreneur; et
- b. Communiquer avec l'entrepreneur pour lui indiquer l'heure exacte à laquelle il aura besoin de services.

## Appendice A1 - Emplacement et quantités estimés

### États-Unis

Emplacement	Aéroport	Type d'aéronefs						Quantité estimés (gallons US)
		CC177	CC130J	CC130H	CC144	CC150	CC146	
Anchorage, AK	ANC					22,615		22,615
Avalon, CA	CIB					6,526		6,526
Boise, ID	BOI			40,000				40,000
Cavalier, ND	Hinkle				280			280
Charleston, SC	CHS	7,037	1,080					8,117
Colorado Springs, CO	COS		3,619					3,619
Cumberland, MD	CBE				285			285
Duluth, MN	DLH				113			113
Elizabeth City, VA	ECG				260			260
Green Bay, WI	GRB			5,264				5,264
Honolulu, HI	HNL					26,486		26,486
Indianapolis, IN	IND					1,892		1,892
Ironwood, MI	IWD				273			273
Jacksonville, FL	JAX		3,234		263			3,497
Key West, FL	EYW					10,412		10,412
Little Rock, AR	LIT		12,350					12,350
Los Angeles, CA	LAX		9,056					9,056
Marathon, FL	MIH				280			280
Miami, FL	OPF				852	24,917		25,769
Myrtle Beach, SC	MYR				214			214
Raleigh, NC	RDU				1,028			1,028
Rockford, IL	RMC			4,000				4,000
Roswell, GA	ROW					7,959		7,959
Sacramento, CA	SME	5,921						5,921
San Antonio, TX	SAT	49,722						49,722
St. Augustine, FL	UST				262			262
San Diego, CA	SDM		360,000			10,567		370,567
Thermal, CA	TRM		3,559					3,559
Wellsville, NY	ELZ				143			143
<b>Total</b>								<b>620,469</b>

### Europe

Emplacement	Aéroport	CC177	CC130J	CC130H	CC144	CC150	CC146	Quantité estimés (gallons US)
Borispol, Ukraine	KBP	4,553						4,553
Brussels, Belgique	BRU					12,720		12,720
Bucharest, Roumanie	BBU					5,604		5,604

Budapest, Hongrie	BUD		1,924					1,924
Cardiff, Pays de Galles	CWL					8,049		8,049
Deauville/St. Gatien, France	DOL					13,715		13,715
Dresden, Allemagne	DRS					18,186		18,186
Edinburgh, Écosse	EDI	19,594						19,594
Gran Canaria, Espagne	LPA		15,914					15,914
Keflavik, Islande	KEF		30,406			16,249		46,655
Kiev, Ukraine	IEV					13,743		13,743
Lajes, Portugal	TER		8,562			40,868		49,430
Leeds, Royaume-Uni	LBA					7,756		7,756
Lesquin, France	LIL					32,778		32,778
Lisban, Portugal	LIS					22,077		22,077
London, Royaume-Uni	LTN		4,523			3,990		8,513
Munich, Allemagne	MUC					3,196		3,196
Nottingham, Royaume-Uni	NQT	29,659						29,659
Pardubice, Rép. Czech	PED		1,280					1,280
Paris, France	CDG		3,125					3,125
Pisa, Italie	PSA					3,520		3,520
Poznan, Pologne	POZ					3,983		3,983
Reykjavik, Islande	KEF		2,378					2,378
Rome, Italie	FCO					7,402		7,402
Šiauliai, Lituanie	SQQ	29,754	10,704			18,908		59,366
Warsaw, Pologne	WAW					6,598		6,598
<b>Total</b>								<b>401,718</b>

### **Caraïbes, Amérique central et Amérique du Sud**

Emplacement	Aéroport	CC177	CC130J	CC130H	CC144	CC150	CC146	Quantité estimés (gallons US)
Arequipa, Peru	AQP					1,857		1,857
Belize City, Belize	BZE						4,000	4,000
Bogota, Colombie	BOG					8,164		8,164
Lima, Peru	LIM	39,812	12,980			7,711		60,503
Majuro Atoll, Îles Marshall	MAJ		4,340					4,340
Nassau, Bahamas	NAS					3,397		3,397
San Salvador, El Salvador	SAL		2,257					2,257
Santa Maria, Brazil	RIA		14,669					14,669
Santiago, Chile	SCL					7,896		7,896
Willemstad, Curacao	CUR					12,811		12,811
<b>Total</b>								<b>119,894</b>

### **Afrique et Moyen-Orient**

Emplacement	Aéroport	CC177	CC130J	CC130H	CC144	CC150	CC146	Quantité estimés (gallons US)
Addis Ababa, Éthiopie	ADD		2,766					2,766

Amman, Jordan	ADJ						4,000	4,000
Arbil, Iraq	EBL		2,067					2,067
Dakar, Sénégal	DKR		6,121			13,742		19,863
Dubai, Émirats arabes unis	DXB	24,604	9,993					34,597
Kabul, Afghanistan	KBL		9,450					9,450
Kampala, Uganda	EBB	18,321	30,325					48,646
Kinshasa, Congo	FIH		808					808
Kuala Lumpur, Malaysia	KUL						4,000	4,000
Kuwait City, Kuwait	KWI	26,417				1,167,984		1,194,401
Luxor, Égypte	LXR					10,427		10,427
Muscat, Oman	MCT		2,975					2,975
Nairobi, Kenya	NBO	4,612						4,612
N'Djamena, Chad	NDJ		96,545					96,545
<b>Total</b>								<b>1,435,157</b>

### **Asie/Eurasie et Oceanie**

<b>Emplacement</b>	<b>Aéroport</b>	<b>CC177</b>	<b>CC130J</b>	<b>CC130H</b>	<b>CC144</b>	<b>CC150</b>	<b>CC146</b>	<b>Quantité estimés (gallons US)</b>
Auckland, Nouvelle-Zélande	AKL					10,636		10,636
Beijing, Chine	PEK					12,066		12,066
Brisbane, Australie	BNE					9,735		9,735
île Christmas	XCH		3,275					3,275
Hakodate, Japon	HKD	42,536						42,536
Hangzhou, Chine	HGH					3,664		3,664
Nadi, Fiji	NAN		1,410					1,410
<b>Total</b>								<b>83,322</b>

**ANNEXE A-2**

		<b>Aircraft Type</b>				
<b>Type de matériel</b>	<b>CC130 (Hercules)</b>	<b>CC150 (Airbus Polaris)</b>	<b>CC144 (Challenger)</b>	<b>CP140 (Aurora)</b>	<b>CF118 (chasseur Hornet)</b>	<b>CC177 (Globemaster)</b>
<b>Groupe de parc</b>	Groupe électrogène de parc d'une puissance de 60 kVA et délivrant du courant triphasé 208 V, 400 Hz, 1600 A.	Groupe électrogène de parc d'une puissance de 90 kVA, et délivrant du courant triphasé 208 V, 400 Hz, 1600 A.	Groupe électrogène de parc d'une puissance de 90 kVA, et délivrant du courant triphasé 208 V, 400 Hz, 1600 A.	Groupe électrogène de parc d'une puissance de 90 kVA, et délivrant du courant triphasé 208 V, 400 Hz, 1600 A.	Groupe électrogène de parc d'une puissance de 90 kVA, et délivrant du courant triphasé 208 V, 400 Hz, 1600 A.	Groupe électrogène de parc d'une puissance de 90 kVA, et délivrant du courant triphasé 208 V, 400 Hz, 1600 A.
<b>Charriot de refroidissement</b>	Selon les besoins dans les endroits plus chauds.	Dans les climats chauds (> 30 °C) et capable de se connecter à l'A310.	Selon les besoins dans les endroits plus chauds.	- Selon les besoins dans les endroits plus chauds. - Climatiseur mobile équivalent au TSD 2452 (désignation de l'USAF) ou au NR 9 ou NR 10 (désignation de l'USN).	Selon les besoins dans les endroits plus chauds.	Selon les besoins dans les endroits plus chauds.
<b>Réchauffeur</b>	Selon les besoins dans les endroits plus froids.	Selon les besoins dans les endroits plus froids.	Selon les besoins dans les endroits plus froids.	Selon les besoins dans les endroits plus froids.	Selon les besoins dans les endroits plus froids.	Selon les besoins dans les endroits plus froids.
<b>Banc d'essai hydraulique</b>	Pression de 0 à 3000 lb/po <sup>2</sup> , 0 à 36 gal/min					
<b>Équipement de transport de fret</b>	- La hauteur globale du charriot élévateur ne doit pas dépasser 140 po afin d'assurer qu'il y a un dégagement suffisant entre le charriot élévateur et la queue de l'avion durant le chargement et le déchargement. - Si l'entrepreneur dispose d'un chargeur militaire K-Loader, le plus petit modèle acceptable est le 25K, muni de butoirs de	- Pour les rotations avec passagers, l'emploi d'une plateforme divisée ou double est requis pour le chargement et le déchargement des conteneurs UC et des palettes. - La plateforme de chargement double doit pouvoir atteindre le pont principal et le lobe inférieur de l'Airbus 310, et avoir une capacité de levage de	- Des charriots à bagages, bien que non obligatoires, sont préférables pour accélérer le chargement et le déchargement.			- Des charriots élévateurs capables de soulever les palettes militaires 463L (108 X 88 po) chargées jusqu'à 10 400 lb jusqu'à une hauteur de 84 po / 2133,60 mm. - Si l'entrepreneur dispose d'un chargeur militaire K-Loader, le plus petit modèle acceptable est le 25K, muni de butoirs de caoutchouc en bon état à l'avant. Il s'agit de la seule

	<p>caoutchouc en bon état à l'avant. Il s'agit de la seule méthode sécuritaire de déchargement des palettes jointes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation du charriot élévateur et du chargeur K-loader varie selon la mission.</li> </ul>	<p>7000 kg/15 400 lb.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'entrepreneur dispose d'un équipement de chargement militaire K-loader, celui-ci doit pouvoir soulever 10 400 lb (4535 kg) pour pouvoir manutentionner les conteneurs de fret entièrement chargés.</li> <li>- En dehors des rotations de passagers, d'autres équipements de chargement de fret, conçus pour les transports militaires peuvent être envisagés sous réserve de l'approbation exclusive de l'autorité technique. L'équipement proposé doit pouvoir transporter des charges sur palettes, patins et roues, en respectant tous les critères et normes de sécurité.</li> <li>- Convoyeurs à bagages conçus pour charger et décharger la soute arrière.</li> <li>- Aucun charriot élévateur autorisé.</li> </ul>				<p>méthode sécuritaire de déchargement des palettes jointes.</p>
<p><b>Escaliers / échelles / plateformes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les échelles, escaliers et montants doivent avoir un tampon en caoutchouc pour la protection de l'aéronef.</li> <li>- De hautes plateformes de maintenance peuvent être nécessaires.</li> </ul>	<p>Le stationnement aux portes est préférable pour la gestion des passagers. Si cela n'est pas disponible, un escalier d'aéronef approprié est requis.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les échelles, escaliers et montants doivent avoir un tampon en caoutchouc pour la protection de l'aéronef.</li> <li>- Des escaliers incorporés permettant d'assurer l'entretien courant du CP140/P-3. Hauteur d'au</li> </ul>		







### Appendice A3

#### Exemples de besoins typiques de services d'escale d'aéronef

Emplacement	Type d'aéronef	Services typiques requis à cet emplacement
Kuwait City, Kuwait	CC150	Passagers : 100 Équipage : max 15 Groupe de parc : 1 x 4 h Charriot de refroidissement : 1 x 3 h Plateforme de chargement divisée : 1 x (2h) (ou) <ul style="list-style-type: none"> <li>• chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> <li>• convoyeur à bagages 1 x 1 h</li> <li>• escaliers mobile 2 x 2 h</li> </ul> Remorquage : tracteur ou bar 1/2 h Ravitaillement : max 80,000 lbs Reprise carburant : 5,000 lbs Vérins d'aéronef de 60 tonnes pour l'avant 1 x 4 h Vérins d'aéronef de 100 tonnes pour les ailes (1 x chaque aile) Projecteurs alimentés à l'essence : 2 x 6 h Nettoyage d'aéronef : oui Oxygène thérapeutique : 12 bouteilles contenant 15 à 30 minutes d'oxygène Azote : quantité inconnue
	CC177	Passagers : 200 Équipage : max 7 Groupe de parc : 1 x 4 h Charriot de refroidissement : 1 x 3 h Escaliers : 1 x 1 h Charriot élévateur : 2 x 1 h (ou) <ul style="list-style-type: none"> <li>• chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> </ul> Remorquage : x ½h (seulement si des espaces de stationnement ne nécessitant pas de remorquage ne sont pas disponible) Ravitaillement : max 245,000 lbs Reprise carburant : 15,000 lbs Oxygène liquide : 175L max Azote : quantité inconnue
Emplacement	Type d'aéronef	Services typiques requis à cet emplacement
San Diego, Californie	CC130J	Passagers : 120 Équipage : max 7 Groupe de parc : 1 x 4 h Charriot de refroidissement : 1 x 3 h Réchauffeur : 1 x 3 h Banc d'essai hydraulique : 1 x 4h Charriot élévateur : 2 x 1 h (ou)

	CC150	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> </ul> Escaliers : 1 x 1 h Échelle : 2 x 1 h Haute plateforme de maintenance : 1 x 4 h Ravitaillement : max 42,000 lbs Reprise carburant : 5,000 lbs Liquide d'antigivrage d'aéronef : 660 L max Oxygène liquide : 25 L - adaptateurs conformes à la norme de l'OTAN requis Azote : quantité inconnue  Passagers : 100 Équipage : max 15 Groupe de parc : 1 x 4 h Charriot de refroidissement : 1 x 3 h Réchauffeur : 1 x 3 h Plateforme de chargement divisée : 1 x (2h) (ou) <ul style="list-style-type: none"> <li>• chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> <li>• convoyeur à bagages 1 x 1 h</li> <li>• escaliers mobiles 2 x 2 h</li> </ul> Remorquage : Tracteur de remorquage ou timon .5 h Ravitaillement : max 80,000 lbs Reprise carburant : 5,000 lbs Liquide d'antigivrage d'aéronef : 800 L max Vérins d'aéronef de 60 tonnes pour l'avant 1 x 4 h Vérins d'aéronef de 100 tonnes pour les ailes (1 x chaque aile) Projecteurs alimentés à l'essence : 2 x 6 h Nettoyage d'aéronef : oui Oxygène thérapeutique : 12 bouteilles contenant 15 à 30 minutes d'oxygène Azote : quantité inconnue
<b>Emplacement</b>	<b>Type d'aéronef</b>	<b>Services typiques requis à cet emplacement</b>
N'Djamena, Chad	CC130J	Passagers : 120 Équipage : max 7 Groupe de parc : 1 x 4 h Charriot de refroidissement : 1 x 3 h Banc d'essai hydraulique : 1 x 4h Charriot élévateur : 2 x 1 h (ou) <ul style="list-style-type: none"> <li>• chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> </ul> Escaliers : 1 x 1 h Échelle : 2 x 1 h Haute plateforme de maintenance : 1 x 4 h Ravitaillement : max 42,000 lbs Reprise carburant : 5,000 lbs

		<p>Oxygène liquide : 25 L - adaptateurs conformes à la norme de l'OTAN requis  Azote : quantité inconnue  Transport à destination et en provenance de lieux d'hébergement locaux pour l'équipage et les passagers</p>
<b>Emplacement</b>	<b>Type d'aéronef</b>	<b>Services typiques requis à cet emplacement</b>
Lima, Peru	CC130J	<p>Passagers : 120  Équipage : max 7  Groupe de parc : 1 x 4 h  Charriot de refroidissement : 1 x 3 h  Banc d'essai hydraulique : 1 x 4h  Charriot élévateur : 2 x 1 h (ou)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> </ul> <p>Escaliers : 1 x 1 h  Échelle: 2 x 1 h  Haute plateforme de maintenance : 1 x 4 h  Ravitaillement : max 42,000 lbs  Reprise carburant : 5,000 lbs  Oxygène liquide : 25 L - adaptateurs conformes à la norme de l'OTAN requis  Azote : quantité inconnue</p>
	CC150	<p>Passagers : 100  Équipage : max 15  Groupe de parc : 1 x 4 h  Charriot de refroidissement : 1 x 3 h  Plateforme de chargement divisée : 1 x (2h) (ou)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> <li>convoyeur à bagages 1 x 1 h</li> <li>escaliers mobile 2 x 2 h</li> </ul> <p>Remorquage : tracteur de remorquage ou timon .5 h  Ravitaillement : max 80,000 lbs  Reprise carburant : 5,000 lbs  Vérins d'aéronef de 60 tonnes pour l'avant 1 x 4 h  Vérins d'aéronef de 100 tonnes pour les ailes (1 x chaque aile)  Projecteurs alimentés à l'essence : 2 x 6 h  Nettoyage d'aéronef : oui  Oxygène liquide : 25 L - adaptateurs conformes à la norme de l'OTAN requis  Azote : quantité inconnue</p>
	CC177	<p>Passagers : 200  Équipage : max 7  Groupe de parc : 1 x 4 h  Charriot de refroidissement : 1 x 3 h</p>

		<p>Escaliers : 1 x 1 h  Charriot élévateur : 2 x 1 h (ou)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> </ul> <p>Remorquage : x ½h (seulement si des espaces de stationnement ne nécessitant pas de remorquage ne sont pas disponible)  Ravitaillement : max 245,000 lb  Reprise carburant : 15,000 lb  Liquide d'antigivrage d'aéronef : 175L max  Azote : quantité inconnue</p>
<b>Emplacement</b>	<b>Type d'aéronef</b>	<b>Services typiques requis à cet emplacement</b>
Šiauliai, Lithuania	CC130J	<p>Passagers : 120  Équipage : max 7  Groupe de parc : 1 x 4 h  Charriot de refroidissement : 1 x 3 h  Banc d'essai hydraulique : 1 x 4h  Charriot élévateur : 2 x 1 h (ou)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> </ul> <p>Escaliers : 1 x 1 h  Échelle : 2 x 1 h  Haute plateforme de maintenance : 1 x 4 h  Ravitaillement : max 42,000 lb  Reprise carburant : 5,000 lb  Oxygène liquide : 25 L - avec adaptateurs conformes à la norme de l'OTAN  Azote : quantité inconnue</p>
	CC150	<p>Passagers : 100  Équipage : max 15  Groupe de parc : 1 x 4 h  Charriot de refroidissement : 1 x 3 h  Escaliers : 2 x 3 h  Plateforme de chargement divisée : 1 x (2h) (ou)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>chargeur militaire K-Loader 1 x 1 h</li> <li>convoyeur à bagages 1 x 1 h</li> <li>escaliers mobile 2 x 2 h</li> </ul> <p>Remorquage : tracteur de remorquage ou timon .5 h  Ravitaillement : max 80,000 lbs  Reprise carburant : 5,000 lbs  Liquide d'antigivrage d'aéronef : 800 L max  Vérins d'aéronef de 60 tonnes pour l'avant 1 x 4 h  Vérins d'aéronef de 100 tonnes pour les ailes (1 x chaque aile)  Projecteurs alimentés à l'essence : 2 x 6 h  Nettoyage d'aéronef : oui</p>

	CC177	<p>Oxygène thérapeutique : 12 bouteilles contenant 15 à 30 minutes d'oxygène Azote : quantité inconnue</p> <p>Passagers : 200 Équipage : max 7 Groupe de parc : 1 x 4 h Charriot de refroidissement : 1 x 3 h Escaliers : 1 x 1 h Charriot élévateur : 2 x 1 h (ou) Remorquage : x ½h (seulement si des espaces de stationnement ne nécessitant pas de remorquage ne sont pas disponible) Ravitaillement : max 245,000 lb Reprise carburant : 15,000 lb Liquide d'antigivrage d'aéronef : 1300 L max Oxygène liquide : 175L max Azote : quantité inconnue</p>
--	-------	---



## Carburant et Services d'escale pour Aéronefs ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Page 1 of/de 3

File No. – N° de  
W3373-15B001/A

### BASE DE PAIEMENT - CARBURANT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme, comme précisé à l'annexe "C" pour chaque besoin de carburant sujet à des rajustements hebdomadaires conformément à ce qui est spécifié ci-dessous. Les droits de douane et les taxes applicables sont inclus.

Le prix unitaire ferme offert dans l'annexe « C » comprend toutes les taxes ou prélèvements qui peuvent être ou sont imposés sur la vente de l'œuvre en vertu d'une ordonnance fédérale ou provinciale ou autre.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 1. RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES

#### 1.1 Méthode de rajustements de prix

Les prix unitaires fermes offerts à l'annexe "C" seront rajustés à la hausse ou à la baisse utilisant \_\_\_\_\_ . *(Le responsable de l'offre à commandes complètera à l'émission de l'offre à commandes)*

*(Le responsable de l'offre à commandes insérera soit)*

**Méthode 1** - Marqueur de référence utilisant le prix moyen hebdomadaire par gallon tel que compilé par le rapport sur les prix du Platts Oilgram.

Ou

**Méthode 2** – La méthode proposée de l'entrepreneur, par exemple: autre marqueur de référence qui suit le marché local ou le prix affiché à la livraison, comme acceptée par le Canada et détaillé ci-dessous.

Ou comme spécifié dans l'annexe C.

#### 1.2 MÉTHODE POUR CALCULER LES RAJUSTEMENTS DE PRIX

##### Méthode 1:

Les prix unitaires indiqués à l'annexe «C», feront l'objet d'ajustements utilisant les marqueurs de référence du rapport de prix « Platts Oilgram » détaillé ci-dessous. Les moyennes hebdomadaires sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le rapport de prix «Platt's Oilgram» et transmises électroniquement au début de la semaine suivante sur « GlobalView » ou « PAWS ».

États Unis



## Carburant et Services d'escale pour Aéronefs ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Page 2 of/de 3

File No. – N° de  
W3373-15B001/A

Les prix unitaires indiqués à l'annexe «C», pour les besoins aux Etats-Unis, feront l'objet d'ajustements en utilisant le marqueur de référence « United States Gulf Coast (USGC) Cargos Waterborne Jet 54».

PRODUIT	COÛT
Jet Kerosene	\$1.3801 USD/USG

### Europe

Les prix unitaires indiqués à l'annexe «C», pour les besoins en Europe, feront l'objet d'ajustements en utilisant le marqueur de référence « NorthWest Europe Cargos CIF Jet Kerosene ».

PRODUIT	COÛT
Jet Kerosene	\$1.4424 USD/USG

### Les Caraïbes, Amérique Centrale et Amérique du Sud

Les prix unitaires indiqués à l'annexe «C», pour les besoins aux Caraïbes, Amérique Centrale et Amérique du Sud, feront l'objet d'ajustements en utilisant le marqueur de référence « United States Gulf Coast (USGC) Cargos Waterborne Jet 54».

PRODUIT	COÛT
Jet Kerosene	\$1.3801 USD/USG

### Afrique et le Moyen-Orient

Les prix unitaires indiqués à l'annexe «C», pour les besoins en Afrique et le Moyen-Orient, feront l'objet d'ajustements en utilisant le marqueur de référence « Singapore Jet Kerosene Mid \$/barrel ».

PRODUIT	COÛT
Jet Kerosene	\$1.4149 USD/USG

### Asie/Eurasie et Océanie

Les prix unitaires indiqués à l'annexe «C», pour les besoins en Asie/Eurasie et le Moyen-Orient, feront l'objet d'ajustements en utilisant le marqueur de référence « Singapore Jet Kerosene Mid \$/barrel ».

PRODUIT	COÛT
Jet Kerosene	\$1.4149 USD/USG

Ou

### Méthode 2

Le prix unitaire au moment de la livraison est basé sur le prix fourni par l'entrepreneur et la méthode d'ajustement proposé par l'entrepreneur et acceptée par le Canada. *(Le responsable de l'offre à commandes entrera la méthode d'ajustement proposé pour la méthode 2 indiquée dans l'offre).*

## 1.3 MÉTHODE DE RAJUSTEMENTS DE PRIX

Jour d'entrée en vigueur du rajustement de prix hebdomadaire :



## Carburant et Services d'escale pour Aéronefs ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Page 3 of/de 3

File No. – N° de  
W3373-15B001/A

Tous les rajustements de prix entreront en vigueur le \_\_\_\_\_ de chaque semaine à 12h01 AM. (*Le responsable de l'offre à commande indiquera le jour de la semaine tel que choisi par l'offrant à la partie 3, section 2 C, Rajustement de prix unitaires*)

### Méthode 1

Le prix unitaire en vigueur la journée de la semaine identifié ci-dessus sera la différence entre la moyenne hebdomadaire du rapport de prix «Platt's Oilgram» pour le vendredi avant le chargement et le prix du marqueur de référence applicable pour le **17 juin 2016** plus le prix d'offre indiqué dans l'annexe « C ». Si aucun Rapport de Prix Platts Oilgram n'est publié à la date indiquée le Rapport de Prix Platts Oilgram publié immédiatement avant cette date s'appliquera.

Ou

### Méthode 2

L'ajustement du prix unitaire sera déterminé par l'entrepreneur et doit suivre la valeur du marché local. L'entrepreneur doit fournir une publication pour soutenir la valeur proposée du marché local.

L'ajustement du prix unitaire sera \_\_\_\_\_ (*Le responsable de l'offre à commande indiquera l'ajustement de prix proposé par l'offrant dans son offre et accepté par Canada*)

## 1.4 RÉVISION DU PRIX DE RÉFÉRENCE

Dans l'éventualité où:

- a) le prix de référence applicable est abandonné, ou
- b) que Travaux publics et services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché

les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.

## 2. BASE DE PAIEMENT - SERVICES D'ESCALE POUR AÉRONEFS

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé le coût réel plus la majoration indiquée par l'offrant dans leur offre à l'annexe « C » - Tableaux des prix.

Le pourcentage de majoration doit inclure les bénéfices et tous les frais généraux, y compris mais sans s'y limiter, les frais d'achat applicable, la manipulation interne et frais généraux et administratifs, y compris le temps de gestion. Le taux de majoration et de sa base d'application seront fixées pour la vie de l'offre à commandes.

Pour fins de facturation les coûts des services d'escale doivent être supportés par la présentation de la facture reçue du FBO pour les services rendus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## Annexe C - Tableau des prix

### Partie A - Coût du carburant

#### États-Unis

A	B	C	D
Emplacement	Aéroport	Quantité estimé (en gallons US) par période de 12 mois	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)
Anchorage, AK	ANC	22,615	
Avalon, CA	CIB	6,526	
Boise, ID	BOI	40,000	
Cavalier, ND	Hinkle	280	
Charleston, SC	CHS	8,117	
Colorado Springs, CO	COS	3,619	
Cumberland, MD	CBE	285	
Duluth, MN	DLH	113	
Elizabeth City, VA	ECG	260	
Green Bay, WI	GRB	5,264	
Honolulu, HI	HNL	26,486	
Indianapolis, IN	IND	1,892	
Ironwood, MI	IWD	273	
Jacksonville, FL	JAX	3,497	
Key West, FL	EYW	10,412	
Little Rock, AR	LIT	700	
Los Angeles, CA	LAX	9,056	
Marathon, FL	MIH	280	
Miami, FL	OPF	25,769	
Myrtle Beach, SC	MYR	214	
Raleigh, NC	RDU	1,028	
Rockford, IL	RMC	481	
Roswell, GA	ROW	7,959	
Sacramento, CA	SME	5,921	
San Antonio, TX	SAT	49,722	
St. Augustine, FL	UST	262	
San Diego, CA	SDM	114,915	
Thermal, CA	TRM	3,559	
Wellsville, NY	ELZ	143	

## Europe

A	B	C	D
Emplacement	Aéroport	Quantité estimée (en gallons US) par période de 12 mois	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)
Borispol, Ukraine	KBP	4,553	
Brussels, Belgique	BRU	12,720	
Bucharest, Roumanie	BBU	5,604	
Budapest, Hongrie	BUD	1,924	
Cardiff, Pays de Galles	CWL	8,049	
Deauville/St. Gatien, France	DOL	13,715	
Dresden, Allemagne	DRS	18,186	
Edinburgh, Écosse	EDI	19,524	
Gran Canaria, Espagne	LPA	15,914	
Keflavik, Islande	KEF	16,655	
Kiev, Ukraine	IEV	13,743	
Lajes, Portugal	TER	49,430	
Leeds, Royaume-Uni	LBA	7,756	
Lesquin, France	LIL	32,778	
Lisban, Portugal	LIS	22,077	
London, Royaume-Uni	LTN	8,513	
Munich, Allemagne	MUC	3,196	
Nottingham, Royaume-Uni	NQT	29,659	
Pardubice, Rép. tchèque	PED	1,280	
Paris, France	CDG	3,125	
Pisa, Italie	PSA	3,520	
Poznan, Pologne	POZ	3,983	
Reykjavik, Islande	KEF	2,378	
Rome, Italie	FCO	7,402	
Šiauliai, Lituanie	SQQ	59,366	
Warsaw, Pologne	WAW	6,598	

## Caraïbes, Amérique central et Amérique du Sud

A	B	C	D
Emplacement	Aéroport	Quantité estimée (en gallons US) par période de 12 mois	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)
Arequipa, Pérou	AQP	1,857	
Belize City, Belize	BZE	7,800	
Bogota, Colombie	BOG	8,164	
Lima, Pérou	LIM	60,503	
Majuro Atoll, Îles Marshall	MAJ	4,340	

Nassau, Bahamas	NAS	3,397	
San Salvador, El Salvador	SAL	2,257	
Santa Maria, Brazil	RIA	14,669	
Santiago, Chile	SCL	7,896	
Willemstad, Curacao	CUR	12,811	

## Afrique et Moyen-Orient

A	B	C	D
Emplacement	Aéroport	Quantité estimé (en gallons US) par période de 12 mois	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)
Addis Ababa, Éthiopie	ADD	2,766	
Amman, Jordan	ADJ	4,000	
Arbil, Iraq	EBL	2,067	
Dakar, Sénégal	DKR	19,863	
Dubai, Émirats arabes unis	DXB	34,597	
Kabul, Afghanistan	KBL	9,450	
Kampala, Uganda	EBB	48,646	
Kinshasa, Congo	FIH	808	
Kuala Lumpur, Malaysia	KUL	4,000	
Kuwait City, Kuwait	KWI	1,167,984	
Luxor, Égypte	LXR	10,427	
Muscat, Oman	MCT	2,975	
Nairobi, Kenya	NBO	4,612	
N'Djamena, Chad	NDJ	96,545	

## Asie/Eurasie et Océanie

A	B	C	D
Emplacement	Aéroport	Quantité estimé (en gallons US) par période de 12 mois	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)
Auckland, Nouvelle-Zélande	AKL	10,636	
Beijing, Chine	PEK	12,066	
Brisbane, Australie	BNE	9,735	
Île Christmas	XCH	3,275	
Hakodate, Japon	HKD	42,536	
Hangzhou, Chine	HGH	3,664	
Nadi, Fiji	NAN	1,410	

**Partie B - Services d'escale pour aéronefs**

Taux de majoration ferme et tout inclus pour services d'escale	
--	--

À compléter par l'autorité de l'OC

**ANNEXE D** Consumption Report/ Rapport De Consommation

PWGSC FILE NO: E60HL-4-0050/000/A		Standing Offer / Offre à commande: E60HL-4-0050/002		Supplier Name / Fournisseur: Shell Canada Products										
Zone	Product Code and Delivery Method Code produit et Mode de livraison	Dept Ministère	Location Endroit	Product Name Nom de Produit	Volume Estimate	Jun 1, 2012 - Jun 30, 2012			Jul 1, 2012 - Sep 30, 2012			Total		
						Number of call-ups Nombre de commandes	Quantity Purchased Quantité Achetée	Total value of Invoices Valeur totale des factures	Number of call-ups Nombre de commandes	Quantity Purchased Quantité Achetée	Total value of Invoices Valeur totale des factures	Number of call-ups Nombre de commandes	Quantity Purchased Quantité Achetée	Total value of Invoices Valeur totale des factures
PQ541	54/JP	RCMP - Montreal	Montreal PQ	Jet A-1 with/FSII	50,000	1	5,000	\$ 5,520	18	5,000	\$ 5,520	19	17,417	\$ 17,753
PQ541	54/JP	TC	Montreal PQ	Jet A-1 with/FSII	300,000	2	2,000	\$ 2,208	17	500	\$ 552	19	11,463	\$ 12,618
PQ541	54/JP	DND	Montreal PQ	Jet A-1 with/FSII	250,000	3	90,000	\$ 99,360	16	50,000	\$ 55,200	19	238,349	\$ 246,540
AB031	54/JP	RCMP - Prince George	Calgary AB	Jet A-1 with/FSII	3,000	4	10,000	\$ 11,040	15	250	\$ 276	19	10,250	\$ 11,316
AB031	54/JP	RCMP - Edmonton	Calgary AB	Jet A-1 with/FSII	120,000	5	6,000	\$ 6,624	14	1,000	\$ 1,104	19	72,328	\$ 67,132
AB031	55/JP	RCMP - Richmond	Calgary AB	Aviation Gasoline	10,000	6	25,000	\$ 27,600	13	5,200	\$ 5,741	19	33,404	\$ 36,336
AB031	54/JP	TC	Calgary AB	Jet A-1 with/FSII	61,000	7	2,000	\$ 2,208	12	6,950	\$ 7,673	19	22,812	\$ 22,669
AB031	54/JP	DND	Calgary AB	Jet A-1 with/FSII	1,100,000	8	250,000	\$ 276,000	11	90,000	\$ 99,360	19	920,651	\$ 909,267
AB101	54/JP	RCMP - Edmonton	Edmonton AB	Jet A-1 with/FSII	300,000	9	5,000	\$ 5,520	10	200	\$ 221	19	7,294	\$ 7,456
AB101	54/JP	RCMP - Richmond	Edmonton AB	Jet A-1 with/FSII	5,000	10	1,000	\$ 1,104	9	2,000	\$ 2,208	19	2,807	\$ 3,022
AB101	54/JP	RCMP - Prince George	Edmonton AB	Jet A-1 with/FSII	2,000	11	300	\$ 331	8	-	-	19	1,200	\$ 1,075
AB101	53/JP	TC	Edmonton AB	Jet A-1	40,000	12	500	\$ 552	7	-	-	19	12,725	\$ 11,345
AB101	54/JP	DND	Edmonton AB	Jet A-1 with/FSII	2,500,000	13	150,000	\$ 165,600	6	5,000	\$ 5,520	19	2,117,623	\$ 1,971,488
BC221	54/JP	RCMP - Richmond	Richmond BC	Jet A-1 with/FSII	100,000	14	2,000	\$ 2,208	5	90,000	\$ 99,360	19	326,161	\$ 327,008
BC221	54/JP	RCMP - Prince George	Richmond BC	Jet A-1 with/FSII	40,000	15	1,000	\$ 1,104	4	632	\$ 698	19	21,164	\$ 20,481
BC221	54/JP	RCMP - Kelowna	Richmond BC	Jet A-1 with/FSII	109,000	16	5,000	\$ 5,520	3	-	-	19	600	\$ 662
BC221	54/JP	TC	Richmond BC	Jet A-1 with/FSII	8,500,000	17	190,000	\$ 212,160	2	-	-	19	5,000	\$ 5,520
BC221	54/JP	DND	Richmond BC	Jet A-1 with/FSII	3,500,000	18	190,000	\$ 212,160	1	450	\$ 497	19	227,540	\$ 248,458

**Ceci est un exemple, seulement et ne commet en rien la Couronne.**

**This is only an example and does not commit the Crown to anything.**

## ANNEXE E

### Pays avec exemptions TVA

Pays	Date effective	Autorité
ALBANIA	29 Jan 1999	P.C./1999-21
ANITIGUA AND BARBUDA	21 Aug 1984	SI/84-167
AUSTRIA	21 Jan 1999	P.C./1999-21
AZERBAIJANI	21 Jun 1999	P.C./1999-21
BANGALDESH	21 Aug 1984	SI/84-167
BARBADOS	21 May 1971	SOR/71-251
BELGIUM	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
BELIZE	21 Aug 1984	SI/84-167
BENIN	29 Dec 1995	SOR/96-78
BOTSWANA	10 Sep 1987	SOR/87-592
BRUNEI	03 Oct 1972	SI/72-103
BULGARIA	21 Jan 1999	P.C./1999-21
CAMEROON	15 Dec 1975	SI/76-3
CROATIA	12 Nov 2009	SOR/2009-14
CZECH REPUBLIC	19 May 1993	SOR/93-264
DENMARK	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
EL SALVADOR	28 Dec 1995	SOR/96-78
ESTONIA	28 Dec 1995	SOR/96-78
ETHIOPIA	15 Dec 1975	SI/76-3
FINLAND	21 Jan 1999	P.C./1999-21
FRANCE	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
GEORGIA	21 Jan 1999	P.C./1999-21
GERMANY	21 Jun 1968	SOR/68-258
GHANA	28 Nov 1969	SOR/69-610
GREECE	18 Nov 1954	P.C. 1954-1765
GUYANA	15 Dec 1975	SI/76-3
HUNGARY	19 May 1993	SOR/93-264
ICELAND	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
ITALY	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
IVORY COAST	21 Aug 1984	SI/84-167
JAMAICA	28 Nov 1969	SOR/69-610
JAPAN	15 Dec 1975	SI/76-3
KAZAKSTAN	21 Jan 1999	P.C./1999-21
KENYA	28 Nov 1969	SOR/69-610
KOREA (SOUTH)	28 Nov 1969	SOR/69-610
KUWAIT	21 Aug 1984	SI/84-167
LATVIA	28 Dec 1995	SOR/96-78
LITHUANIA	28 Dec 1995	SOR/96-78
LUXEMBOURG	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
MACEDONIA	21 Jan 1999	P.C./1999-21
MALAWI	15 Dec 1975	SI/76-3
MALAYSIA	28 Nov 1969	SOR/69-610
MOLDOVA	21 Jan 1999	P.C./1999-21

## ANNEXE E

### Pays avec exemptions TVA

NEPAL	21 Aug 1984	SI/84-167
NETHERLANDS	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
NICARAGUA	28 Dec 1995	SOR/96-78
NIGER	15 Dec 1975	SI/76-3
NIGERIA	21 May 1978	SOR/71-251
NORWAY	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
OMAN	21 Aug 1984	SI/84-167
POLAND	19 May 1993	SOR/93-264
PORTUGAL	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
ROMANIA	28 Dec 1995	SOR/96-78
SIERRA LEONE	21 Aug 1984	SI/84-167
SINGAPORE	28 Nov 1969	SOR/69-610
SLOVAK REPUBLIC	19 May 1993	SOR/93-264
SLOVANIA	21 Jan 1999	P.C./1999-21
SPAIN	21 Jan 1999	P.C./1999-21
SUDAN	21 Aug 1984	SI/84-167
SWAZILAND	15 Dec 1975	SI/76-3
SWEDEN	21 Jan 1999	P.C./1999-21
TANZANIA	28 Nov 1969	SOR/69-610
THAILAND	21 Aug 1984	SI/84-167
TRINIDAD AND TOBAGO	28 Nov 1969	SOR/69-610
TURKEY	21 Jun 1968	SOR/68-258
UGANDA	28 Nov 1969	SOR/69-610
UKRAINE	19 May 1993	SOR/93-264
UNITED ARAB EMIRATES	21 Aug 1984	SI/84-167
UNITED KINGDOM	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
UNITES STATES OF AMERICA	12 Jun 1953	P.C. 1953-927
UZEKISTAN	21 Jan 1999	P.C./1999-21
VENEZUELA	04 Feb 1972	SI/72-13
ZAMBIA	28 Nov 1969	SOR/69-610
ZIMBABWE	21 Aug 1984	SI/84-167



Public Works and Government  
Services Canada

Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada

# ANNEX F

## Call-up Against a Standing Offer

### Commande subséquente à une offre à commandes

Ship to - Expédier à

**To the supplier:** The standing offer identified below is accepted as follows: You are required to supply the goods or services, or both, shown below at the prices or on the pricing basis stated and in accordance with the other conditions stated in the standing offer. Only goods or services, or both, included in the standing offer will be supplied in the call-up against the standing offer.

**Au fournisseur:** L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes : Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commandes seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

**Security: The call-up includes security provisions.**

**Sécurité : La demande comprend des exigences en matière de sécurité.**

NO  
NON

YES  
OUI

If YES, attach a SRCL to the call-up  
SI OUI, joindre une LVERS à la demande

Invoices must be sent in accordance with - Les factures doivent être envoyées selon :

The detailed instructions in the standing offer  
Les instructions détaillées dans l'offre à commandes

The address shown in the "Ship to" block  
L'adresse indiquée dans la case « Expédier à »

Special instructions below  
Les instructions particulières ci-dessous

Each shipment must be accompanied by a packing or delivery slip. All invoices, bills of lading and packing slips must show the following reference numbers.

Financial Code(s) - Code financier(s)

Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Les factures, connaissements et bordereaux d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants.

Standing Offer No. - N° de l'offre à commandes

Requisition No. - N° de demande  
Order. Off. - Bur. dem. YY-AA Serial No. - N° de série

Client Reference No. (optional)  
N° de référence du client (facultatif)

The representative of the Identified User signing the call-up form must indicate his or her physical address. This address will constitute the address most connected with the supply and will determine, where applicable, the place of supply for this procurement.  
Le représentant de l'utilisateur désigné qui signe le formulaire de commande subséquente doit indiquer son adresse municipale, qui constituera l'adresse la plus associée à l'approvisionnement et qui déterminera, le cas échéant, le lieu d'approvisionnement pour cette commande.

Amendment No.  
N° de modification

Previous Value (\$)  
Valeur précédente (\$)

Value of increase or decrease (\$)  
Valeur de l'augmentation ou diminution (\$)

Total estimated expenditures or revised  
Total des dépenses estimatives ou révisées

Item No. N° de l'article	NATO Stock No. / Item Description N° de nomenclature de l'OTAN / Description de l'article	U. of I. U. de d.	Quantity Quantité	Unit Price Prix unitaire (\$)	Extended Price Prix calculé (\$)

Special Instructions - Instructions particulières

Total

For further information, call - Pour renseignements supplémentaires, contacter

Name - Nom

Telephone No. - N° de téléphone

Delivery required by - Livraison requise le  
(YYYY-MM-DD) (AAAA-MM-JJ)

For internal purposes only - Pour usage interne seulement

Approved for the Minister - Approuvé pour le Ministre

Pursuant to subsection 32(1) of the *Financial Administration Act*, funds are available.  
En vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des fonds sont disponibles.

Signature (Mandatory - Obligatoire)

Date (YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ)

Signature (Mandatory - Obligatoire)

Date (YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ)

Canada

PWGSC-TPSGC 942 (01/2014)

## ANNEXE G - Évaluation

### Partie 1 – Critères techniques obligatoires

L'offre doit répondre aux exigences techniques obligatoires indiqués ci-dessous. L'offrant doit fournir la documentation nécessaire pour soutenir la conformité à ces exigences. Chaque exigence technique obligatoire devrait être traitée séparément.

	Description de l'exigence	Référence aux documents de soumission (page / paragraphe)
M1	L'offrant doit soumettre une proposition technique complète qui démontre que l'offrant comprend parfaitement l'exigence et décrit l'approche qu'ils prendraient pour fournir les biens et services spécifiés dans l'annexe « A », y compris la façon dont une demande de services serait traitée.	
M2	<p>L'offrant doit démontrer qu'ils ont été en affaires, dans la fourniture / coordination des services de ravitaillement et d'escale pour avions, similaires à celles décrites dans l'annexe « A », pour un minimum de cinq ans avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes (DOC).</p> <p>Pour que l'expérience de l'offrant soit considérée, l'offrant doit fournir des descriptions détaillées des contrats qui démontrent que l'offrant a fourni/coordonné des services de ravitaillement et d'escale pour avions. Chaque description doit inclure au minimum les détails suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. nom de l'organisation du client, nom du contact et titre, numéro de téléphone, et adresse courriel*;</li><li>2. la date du début et fin avec mois et année; et</li><li>3. description des services fournis.</li></ol> <p><i>Les chevauchements de projets/contrats ne seront comptés qu'une fois.</i></p> <p><i>*Les organisations clientes donnés en référence pourront être contactées pour confirmer l'information fournie.</i></p>	

### Partie 2 – Critères d'évaluation techniques cotés

Chaque critère technique coté devrait être traitée séparément. L'offrant doit démontrer une compréhension des tâches et l'approche pour leur réalisation. Pour obtenir le nombre maximum de points, l'offrant doit clairement et concrètement démontrer comment il ou elle satisfait à chaque critère en

fournissant une explication. Répétant simplement ce qui est décrit dans la demande d’offre à commande n’est pas suffisant.

Dans la détermination des années d’expérience, les chevauchements d’années ou de mois ne seront comptés qu’une fois.

<b>Critères techniques cotés</b>	<b>Critère d’évaluation</b>	<b>Facteur de pondération</b>
<p><b>R1</b> <b>Expérience – Firme</b></p>	<p>L’offrant devrait démontrer leur expérience, au-delà des cinq ans minimum requis à M2, dans la fourniture / coordination des services de ravitaillement et d’escale pour aéronefs similaire à celles décrites dans Annexe « A ».</p> <p>Pour que l’expérience de l’offrant soit considérée, l’offrant doit fournir des descriptions détaillées des contrats qui démontrent que l’offrant a fourni/coordonné des services de ravitaillement et d’escale pour aéronefs.</p> <p>Chaque description doit inclure au minimum les détails suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. nom de l’organisation du client, nom du contact et titre, numéro de téléphone, et adresse courriel*;</li> <li>2. la date du début et fin avec mois et année; et</li> <li>3. description des services fournis.</li> </ol> <p><i>Les chevauchements de projets/contrats ne seront comptés qu’une fois.</i></p> <p><i>*Les organisations clientes donnés en référence pourraient être contactées pour confirmer l’information fournie.</i></p>	<p><b>Évaluation:</b></p> <p>Quatorze ans (168 mois) d’expérience ou plus = <b>50 points</b></p> <p>Douze ans (144 mois) à treize ans et 11 mois (167 mois) d’expérience = <b>40 points</b></p> <p>Neuf ans (108 mois) à onze ans et 11 mois d’expérience (143 mois) = <b>30 points</b></p> <p>Sept ans (84 mois) à huit ans et 11 mois d’expérience (107 mois) = <b>20 points</b></p> <p>Cinq ans et un mois (61 mois) à six ans et onze mois (83 mois) d’expérience = <b>10 points</b></p> <p>Moins de cinq ans et un mois d’expérience = <b>0 points</b></p> <p><b>Points maximum disponibles = 50</b></p>
<p><b>R2</b> <b>Expérience – centre d’appel de la firme</b></p>	<p>L’offrant devrait décrire le processus de leur centre d’appel, pourquoi il est efficace et comment ils livrent un service à la clientèle exceptionnelle.</p> <p>L’offrant doit obtenir et fournir des lettres de référence de trois clients* qui ont utilisés les services du centre d’appel de l’offrant. Chaque lettre de référence doit inclure au minimum les détails suivants:</p>	<p><b>Évaluation:</b></p> <p><b>Excellent</b> - Basé sur les informations reçues nul doute existe que le centre d’appel de l’offrant peut effectuer le travail requis avec succès. Les références étaient unanime en affirmant que les performances du centre d’appels de l’offrant était supérieure et qu’ils n’hésiter pas à faire affaires avec l’offrant à nouveau. = <b>50 points</b></p>

	<p>1. Nom de l'organisation du client, nom du contact et titre, numéro de téléphone, et adresse courriel; 2. La date du début et fin avec mois et année; et 3. Description des services fournis et le niveau de satisfaction avec les services reçus selon les deux éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance du centre d'appel: supérieur, mieux que la moyenne, bonne, insatisfaisante; et</li> <li>• Ferait affaires avec l'offrant encore; oui ou non.</li> </ul> <p><i>*Les organisations clientes donnés en référence pourraient être contactées pour confirmer l'information fournie.</i></p>	<p><b>Bon</b> - Basé sur les informations reçues peu de doute existe que le centre d'appel de l'offrant peut effectuer le travail requis avec succès. La plupart des références ont déclaré que la performance du centre d'appels de l'offrant était bonne ou meilleur que la moyenne et qu'ils feraient affaires avec l'offrant de nouveau. <b>= 25 points</b></p> <p><b>Mauvais</b> –Basé sur la performance passée les références ne feraient plus affaires avec l'offrant. <b>= 0 points</b></p> <p><b>Points maximum disponibles = 50</b></p>
<p><b>R3</b> <b>Emplacements présentement desservies – Carburant</b></p>	<p>L'offrant doit indiquer, utilisant le gabarit de réponse ci-joint comme Appendice F1, si présentement il fourni des services de ravitaillement en carburant aux emplacements identifiés dans l'appendice A1, soit directement, soit par le biais d'un accord avec un tiers.</p> <p><b>Exemple:</b> Aéroport International Sacramento– SMF Services de ravitaillement en carburant ___Oui___</p>	<p><b>Évaluation:</b></p> <p>Un (1) point par emplacement où l'offrant fournit actuellement le service de ravitaillement en carburant.</p> <p>Zéro (0) point par emplacement si l'offrant ne fournit pas actuellement le service de ravitaillement en carburant.</p> <p><b>Points maximum disponibles = 86</b> <i>(86 emplacements)</i></p>
<p><b>R4</b> <b>Emplacements présentement desservies – Services d'escale pour aéronefs</b></p>	<p>L'offrant doit indiquer, utilisant le gabarit de réponse ci-joint comme Appendice F1, si présentement il fourni des services d'escale pour aéronefs aux emplacements identifiés dans l'appendice A1, soit directement, soit par le biais d'un accord avec un tiers.</p> <p><b>Exemple:</b> Aéroport International Sacramento– SMF Services d'escale pour aéronefs ___Oui___</p>	<p><b>Évaluation:</b></p> <p>Un (1) point par emplacement où l'offrant fournit actuellement les services d'escale pour aéronefs.</p> <p>Zéro (0) point par emplacement si l'offrant ne fournit pas actuellement les services d'escale pour aéronefs.</p> <p><b>Points maximum disponibles = 86</b> <i>(86 emplacements)</i></p>
<p><b>R5</b> <b>Emplacements présentement non-desservies</b></p>	<p>L'offrant doit démontrer comment il prévoit fournir du carburant et des services d'escale pour aéronefs aux endroits identifiés à l'Appendice A1 à laquelle actuellement il ne fournit pas</p>	<p><b>Évaluation:</b></p> <p><b>1.</b> L'approche proposée par l'offrant démontre pleinement une excellente compréhension du besoin. L'approche proposée est faisable et</p>

	<p>ces services et comment il répondrait à des exigences pour ces services à des nouveaux emplacements pas actuellement identifié à l'Appendice A1.</p> <p>Si un offrant a démontré à R3 et R4 qu'il fournit actuellement, la fourniture de carburant et les services d'escale pour aéronefs à tous les endroits identifiés à l'Appendice A1 il devrait quand même démontrer comment il répondrait à des exigences à des nouveaux emplacements.</p>	<p>démontre la capacité de l'initiateur de fournir carburant et les services d'escale pour aéronefs à ces endroits et aborde clairement les risques et les contraintes. <b>= 50 points</b></p> <p>2. L'approche proposée par l'offrant démontre pleinement une bonne compréhension du besoin. L'approche proposée adresse tous les aspects des services requis mais à des problèmes de variation mineure en ce qui concerne la profondeur, la faisabilité, les facteurs critiques de succès, les risques et les contraintes. <b>= 40 points</b></p> <p>3. L'approche proposée par l'offrant démontre une compréhension raisonnable de l'exigence. L'approche proposée aborde tous les aspects des services requis, mais a des problèmes de variation significative en ce qui concerne la profondeur, la faisabilité, des facteurs critiques de succès, les risques et les contraintes. <b>= 30 points</b></p> <p>4. L'approche proposée par l'offrant démontre une compréhension limitée du besoin. L'approche proposée ne parvient pas à répondre à un ou plusieurs aspects des services requis, ou à des variations importantes en ce qui concerne la profondeur, la faisabilité, facteurs critiques de succès, les risques et les contraintes. <b>= 20 points</b></p> <p>5. L'approche proposée par l'offrant démontre une mauvaise compréhension du besoin. L'approche proposée ne parvient pas à répondre à plusieurs aspects des services requis, ou à des variations importantes en ce qui concerne la profondeur, de la faisabilité, des facteurs critiques de succès, les risques et contraintes. <b>= 0 points</b></p> <p><b>Points maximum disponibles = 50</b></p>
--	---	--

<b>R6</b> <b>Carburant avec FSII</b>	<p>L'offrant doit indiquer, utilisant le gabarit de réponse ci-joint comme Appendice F1, à quelles des emplacements identifiés dans l'appendice A1 il est capable de fournir du carburant Jet A-1 avec FSII.</p> <p><b>Exemple:</b> Aéroport International Sacramento– SMF Disponibilité de carburant Jet A1 avec FSII ___Oui___</p>	<p><b>Évaluation:</b></p> <p>Une demi (1/2) point par emplacement où l'offrant peut fournir du carburant Jet A1 avec FSII.</p> <p>Zéro (0) point par emplacement où l'offrant ne pas en mesure de fournir du carburant Jet A1 avec FSII.</p> <p><b>Points maximum disponibles = 43</b> (86 emplacements)</p>
<b>R7</b> <b>Optimisation des deniers publics</b>	<p>L'offrant devrait décrire comment il propose de donner au Canada le meilleur rapport qualité-prix pour les services de ravitaillement et services d'escale pour aéronefs décrites dans l'annexe A.</p> <p><b>a) Carburant –</b> L'offrant doit décrire la méthode par laquelle ils proposent de tarifier leur carburant pour assurer un prix qui est juste et raisonnable pour le Canada.</p> <p><b>b) Services d'escale pour aéronefs –</b> L'offrant doit décrire la méthode par laquelle ils proposent de tarifier les services d'escale pour aéronefs ainsi que le service de passagers pour assurer un prix qui est juste et raisonnable pour le Canada.</p>	<p><b>Évaluation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. La méthode de tarification proposée par l'offrant démontre pleinement une excellente compréhension du besoin. La méthode proposée est faisable et démontre clairement pourquoi la méthode de tarification proposée est juste et raisonnable, et adresse les risques et les contraintes. <b>= 50 points</b></li><li>2. La méthode de tarification proposée par l'offrant démontre une bonne compréhension du besoin. La description traite tous les aspects des services demandés, mais a des problèmes de variation mineure en ce qui concerne la profondeur, la faisabilité, les facteurs clés de réussite, les risques et les contraintes. <b>= 40 points</b></li><li>3. La méthode de tarification proposée par l'offrant démontre une compréhension raisonnable du besoin. La description traite de tous les aspects des services requis, mais a des problèmes de variation significative en ce qui concerne la profondeur, la faisabilité, des facteurs critiques de succès, les risques et les contraintes. <b>= 30 points</b></li><li>4. La méthode de tarification proposée par l'offrant démontre une compréhension limitée du besoin. La</li></ol>

Solicitation No. – N° de l’invitation  
W3373-15B001/A

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l’acheteur  
hl659

Client Ref. No. – N° de réf. Du client  
W3373-15B001

File No - N° de dossier  
hl659. W3373-15B001

---

		<p>description ne parvient pas à répondre à un ou plusieurs aspects des services requis ou à des variations importantes en ce qui concerne la profondeur, de la faisabilité, facteurs critiques de succès, les risques et les contraintes. <b>= 20 points</b></p> <p>5. La méthode de tarification proposée par l'offrant démontre une compréhension inadéquate de l'exigence. La méthode proposée ne parvient pas à démontrer comment le prix est juste et raisonnable. <b>= 0 points</b></p> <p><b>Points maximum disponibles = 50</b></p>
	<p>Points maximum disponible – <b>415 pts</b> Note de passage minimum – <b>60% ou 249 points</b></p>	

## Appendice G1

Gabarit réponse pour critères techniques cotés R3, R4 et R6

### États-Unis

		R3	R4	R6
Emplacement	Aéroport	Services de ravitaillement - oui/non	Services d'escale pour avions - oui/non	Disponibilité de Jet A1 avec FSII - oui/non
Anchorage, AK	ANC			
Avalon, CA	CIB			
Boise, ID	BOI			
Cavalier, ND	Hinkle			
Charleston, SC	CHS			
Colorado Springs, CO	COS			
Cumberland, MD	CBE			
Duluth, MN	DLH			
Elizabeth City, VA	ECG			
Green Bay, WI	GRB			
Honolulu, HI	HNL			
Indianapolis, IN	IND			
Ironwood, MI	IWD			
Jacksonville, FL	JAX			
Key West, FL	EYW			
Little Rock, AR	LIT			
Los Angeles, CA	LAX			
Marathon, FL	MIH			
Miami, FL	OPF			
Myrtle Beach, SC	MYR			
Raleigh, NC	RDU			
Rockford, IL	RMC			
Roswell, GA	ROW			
Sacramento, CA	SME			
San Antonio, TX	SAT			
St. Augustine, FL	UST			
San Diego, CA	SDM			
Thermal, CA	TRM			
Wellsville, NY	ELZ			
<b>Sous-total du nombre d'emplacements ou l'offrant offre actuellement des services de ravitaillement/services d'escale pour avions/disponibilité de Jet A1 avec FSII</b>				

## Europe

		R3	R4	R6
Emplacement	Aéroport	Services de ravitaillement - oui/non	Services d'escale pour avions - oui/non	Disponibilité de Jet A1 avec FSII - oui/non
Borispol, Ukraine	KBP			
Brussels, Belgique	BRU			
Bucharest, Roumanie	BBU			
Budapest, Hongrie	BUD			
Cardiff, Pays de Galles	CWL			
Deauville/St. Gatien, France	DOL			
Dresden, Allemagne	DRS			
Edinburgh, Écosse	EDI			
Gran Canaria, Espagne	LPA			
Keflavik, Islande	KEF			
Kiev, Ukraine	IEV			
Lajes, Portugal	TER			
Leeds, Royaume-Uni	LBA			
Lesquin, France	LIL			
Lisban, Portugal	LIS			
London, Royaume-Uni	LTN			
Munich, Allemagne	MUC			
Nottingham, Royaume-Uni	NQT			
Pardubice, Rép. Czech	PED			
Paris, France	CDG			
Pisa, Italie	PSA			
Poznan, Pologne	POZ			
Reykjavik, Islande	KEF			
Rome, Italie	FCO			
Šiauliai, Lituanie	SQQ			
Warsaw, Pologne	WAW			
<b>Sous-total du nombre d'emplacements ou l'offrant offre actuellement des services de ravitaillement/services d'escale pour avions/disponibilité de Jet A1 avec FSII</b>				

## Caraïbes, Amérique central et Amérique du Sud

		R3	R4	R6
Emplacement	Aéroport	Services de ravitaillement - oui/non	Services d'escale pour avions - oui/non	Disponibilité de Jet A1 avec FSII - oui/non
Arequipa, Peru	AQP			
Belize City, Belize	BZE			
Bogota, Colombie	BOG			
Lima, Peru	LIM			
Majuro Atoll, îles Marshall	MAJ			
Nassau, Bahamas	NAS			
San Salvador, El Salvador	SAL			
Santa Maria, Brazil	RIA			
Santiago, Chile	SCL			
Willemstad, Curacao	CUR			
<b>Sous-total du nombre d'emplacements ou l'offrant offre actuellement des services de ravitaillement/services d'escale pour avions/disponibilité de Jet A1 avec FSII</b>				

## Afrique et Moyen-Orient

		R3	R4	R6
Emplacement	Aéroport	Services de ravitaillement - oui/non	Services d'escale pour avions - oui/non	Disponibilité de Jet A1 avec FSII - oui/non
Addis Ababa, Ethiopia	ADD			
Amman, Jordan	ADJ			
Arbil, Iraq	EBL			
Dakar, Senegal	DKR			
Dubai, United Arab Emirates	DXB			
Kabul, Afghanistan	KBL			
Kampala, Uganda	EBB			
Kinshasa, Congo	FIH			
Kuala Lumpur, Malaysia	KUL			
Kuwait City, Kuwait	KWI			
Luxor, Egypt	LXR			
Muscat, Oman	MCT			
Nairobi, Kenya	NBO			
N'Djamena, Chad	NDJ			
<b>Sous-total du nombre d'emplacements ou l'offrant offre actuellement des services de ravitaillement/services d'escale pour avions/disponibilité de Jet A1 avec FSII</b>				

## Asie/Eurasie and Oceanie

		R3	R4	R6
Emplacement	Aéroport	Services de ravitaillement - oui/non	Services d'escale pour avions - oui/non	Disponibilité de Jet A1 avec FSII - oui/non
Auckland, New Zealand	AKL			
Beijing, China	PEK			
Brisbane, Australia	BNE			
Christmas Island, Christmas Islar	XCH			
Hakodate, Japan	HKD			
Hangzhou, China	HGH			
Nadi, Fiji	NAN			
<b>Sous-total du nombre d'emplacements ou l'offrant offre actuellement des services de ravitaillement/services d'escale pour avions/disponibilité de Jet A1 avec FSII</b>				

## Appendice G2 - Offre financière

### Partie A - Coût du carburant

L'offrant doit insérer leur prix proposé, par gallon US, pour du carburant Jet A-1 pour chaque emplacement identifiés ci-dessous. Les prix proposés doivent être basé sur le prix du carburant Jet A-1 du **17 juin 2016** à chaque emplacement.

#### États-Unis

A	B	C	D	E
Emplacement	Aéroport	Quantité estimé (en gallons US)	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)	<i>La somme de la colonne C X colonne D</i>
Anchorage, AK	ANC	22,615		
Avalon, CA	CIB	6,526		
Boise, ID	BOI	40,000		
Cavalier, ND	Hinkle	280		
Charleston, SC	CHS	8,117		
Colorado Springs, CO	COS	3,619		
Cumberland, MD	CBE	285		
Duluth, MN	DLH	113		
Elizabeth City, VA	ECG	260		
Green Bay, WI	GRB	5,264		
Honolulu, HI	HNL	26,486		
Indianapolis, IN	IND	1,892		
Ironwood, MI	IWD	273		
Jacksonville, FL	JAX	3,497		
Key West, FL	EYW	10,412		
Little Rock, AR	LIT	700		
Los Angeles, CA	LAX	9,056		
Marathon, FL	MIH	280		
Miami, FL	OPF	25,769		
Myrtle Beach, SC	MYR	214		
Raleigh, NC	RDU	1,028		
Rockford, IL	RMC	481		
Roswell, GA	ROW	7,959		
Sacramento, CA	SME	5,921		
San Antonio, TX	SAT	49,722		
St. Augustine, FL	UST	262		
San Diego, CA	SDM	114,915		
Thermal, CA	TRM	3,559		
Wellsville, NY	ELZ	143		

		<b>Sous total</b>	
--	--	-------------------	--

## Europe

A	B	C	D	E
Emplacement	Aéroport	Quantité estimé (en gallons US)	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)	<i>La somme de la colonne C X colonne D</i>
Borispol, Ukraine	KBP	4,553		
Brussels, Belgique	BRU	12,720		
Bucharest, Roumanie	BBU	5,604		
Budapest, Hongrie	BUD	1,924		
Cardiff, Pays de Galles	CWL	8,049		
Deauville/St. Gatiens, France	DOL	13,715		
Dresden, Allemagne	DRS	18,186		
Edinburgh, Écosse	EDI	19,594		
Gran Canaria, Espagne	LPA	15,914		
Keflavik, Islande	KEF	46,655		
Kiev, Ukraine	IEV	13,743		
Lajes, Portugal	TER	49,430		
Leeds, Royaume-Uni	LBA	7,756		
Lesquin, France	LIL	32,778		
Lisbon, Portugal	LIS	22,077		
London, Royaume-Uni	LTN	8,513		
Munich, Allemagne	MUC	3,196		
Nottingham, Royaume-Uni	NQT	29,659		
Pardubice, Rép. tchèque	PED	1,280		
Paris, France	CDG	3,125		
Pisa, Italie	PSA	3,520		
Poznan, Pologne	POZ	3,983		
Reykjavik, Islande	KEF	2,378		
Rome, Italie	FCO	7,402		
Šiauliai, Lituanie	SQQ	59,366		
Warsaw, Pologne	WAW	6,598		
		<b>Sous total</b>		

## Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud

A	B	C	D	E
Emplacement	Aéroport	Quantité estimé (en gallons US)	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)	<i>La somme de la colonne C X colonne D</i>

Arequipa, Peru	AQP	1,857		
Belize City, Belize	BZE	7,800		
Bogota, Colombie	BOG	8,164		
Lima, Peru	LIM	60,503		
Majuro Atoll, Îles Marshal	MAJ	4,340		
Nassau, Bahamas	NAS	3,397		
San Salvador, El Salvador	SAL	2,257		
Santa Maria, Brazil	RIA	14,669		
Santiago, Chile	SCL	7,896		
Willemstad, Curacao	CUR	12,811		
			<b>Sous total</b>	

### Afrique et Moyen-Orient

A	B	C	D	E
Emplacement	Aéroport	Quantité estimé (en gallons US)	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)	<i>La somme de la colonne C X colonne D</i>
Addis Ababa, Éthiopie	ADD	2,766		
Amman, Jordan	ADJ	4,000		
Arbil, Iraq	EBL	2,067		
Dakar, Sénégal	DKR	19,863		
Dubai, Émirats arabes unis	DXB	34,597		
Kabul, Afghanistan	KBL	9,450		
Kampala, Uganda	EBB	48,646		
Kinshasa, Congo	FIH	808		
Kuala Lumpur, Malaysia	KUL	4,000		
Kuwait City, Kuwait	KWI	1,167,984		
Luxor, Égypte	LXR	10,427		
Muscat, Oman	MCT	2,975		
Nairobi, Kenya	NBO	4,612		
N'Djamena, Chad	NDJ	96,545		
			<b>Sous total</b>	

### Asie/Eurasie et Océanie

A	B	C	D	E
Emplacement	Aéroport	Quantité estimé (en gallons US)	Prix (en dollars US) par gallon US pour du Jet A-1 (incluant toutes taxes applicables)	<i>La somme de la colonne C X colonne D</i>
Auckland, Nouvelle-Zélande	AKL	10,636		
Beijing, Chine	PEK	12,066		
Brisbane, Australie	BNE	9,735		
île Christmas	XCH	3,275		
Hakodate, Japon	HKD	42,536		
Hangzhou, Chine	HGH	3,664		

Nadi, Fiji	NAN	1,410		
			<b>Sous total</b>	
<b>Égale la somme de le coût annuel estimé du carburant pour tous les emplacements</b>				

### **Partie B - Services d'escale pour aéronefs**

La proportion des couts du carburant par rapport aux services d'escale pour aéronefs est estimée à 80/20. Ainsi, le coût évalué de l'offre pour les services d'escale pour aéronefs sera le coût annuel estimé du carburant pour tous les emplacements, divisé par 4, puis multiplié par le pourcentage de majoration ferme proposé.

A	B	C	D
Coût estimé des services d'escale pour aéronefs (égale le coût annuel estimé du carburant pour tous les emplacements divisé par 4)		Offrant doit inserer leur taux de majoration ferme (%)	Prix évalué de l'offre pour les services d'escale pour aéronefs (égale le coût estimé des services d'escale pour aéronefs (A127) multiplié par le taux de majoration de l'offrant (C127))
\$0.00			\$0.00

### **Partie C - Coût total évalué de l'offre**

Le coût évalué de l'offre est la somme du coût annuel estimé du carburant pour tous les emplacements (E120) plus le coût évalué pour les services d'escale pour aéronefs (D127).

		La somme de E120 + D127
<b>Coût total évalué de l'offre</b>		<b>\$0.00</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3373-15B001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hl659

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3373-15B001

File No. - N° du dossier  
hl659.W3373-15B001

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## ANNEXE « H » de la PARTIE 5 – DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

### PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, l'offrant, en présentant les renseignements suivants au responsable de l'offre à commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre non recevable, pourra mettre de côté une offre à commandes, ou mettra l'entrepreneur en défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un offrant. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : \_\_\_\_\_ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la DOC sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. L'offrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. L'offrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. L'offrant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- A4. L'offrant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. L'offrant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. L'offrant atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. L'offrant a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3373-15B001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hl659

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3373-15B001

File No. - N° du dossier  
hl659.W3373-15B001

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

B1. L'offrant n'est pas une coentreprise.

**OU**

B2. L'offrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformisées.)



<b>Carburant et Services d'escale pour Aéronefs</b> <b>ANNEXE I – INSTRUMENTS DE PAIEMENT</b> <b>ELECTRONIQUE</b>	Page 1 of/de 1
	File No. – N° de W3373-15B001/A

## 1. INSTRUMENTS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE

*Tel qu'indiqué à la sous-section 3.3.5 de la partie 3, l'offrant doit compléter les informations demandées ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique seraient acceptés pour le paiement des factures.*

L'offrant accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)